

Insee Conjoncture

Grand Est



N° 18

Juin 2019

Le bilan économique régional 2018

Les différentes analyses de ce bilan économique 2018 ont été rédigées par l'Insee ainsi que par les partenaires suivants : Banque de France, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirccte), Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) et Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal). Nous les remercions vivement pour leur précieuse collaboration au service de l'information du public.

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne d'avril à mai 2019. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis. Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible
/// Absence de résultat due à la nature des choses
e Estimation
p Résultat provisoire
r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s résultat non significatif
€ euro
M Million
Md Milliard

Sommaire

Synthèse régionale	4
Moins de chômeurs dans un contexte de quasi-stagnation de l'emploi	
Contexte national	5
L'économie française en ralentissement	
Emploi salarié	7
Coup d'arrêt pour l'emploi salarié	
Chômage	11
Recul du chômage pour la quatrième année consécutive	
Politique de l'emploi	14
Diminution de la demande d'emploi, en particulier des jeunes	
Démographie d'entreprises	17
Des créations en hausse, portées par les entreprises individuelles et le nouvel élan des micro-entreprises	
Commerce extérieur	20
Recul des échanges avec la zone euro	
Allemagne-Belgique-Luxembourg-Suisse	23
Bonne santé de l'économie suisse et luxembourgeoise, ralentissement conjoncturel en Allemagne	
Agriculture	25
Une année 2018 pénalisée par la sécheresse estivale	
Viticulture	28
Des vendanges exceptionnelles en 2018, mais des expéditions en repli	
Industrie	30
Légère progression de l'activité en 2018 qui devrait s'intensifier en 2019	
BTP	33
Croissance d'activité confirmée en 2018	
Construction	34
Baisse de la construction de logements mais maintien d'un niveau élevé dans le secteur du collectif	
Tourisme	37
Soutenue par la clientèle résidant à l'étranger, la fréquentation touristique poursuit sa progression	
Transport	40
Transport aérien et immatriculations en hausse, fret fluvial et routier en baisse	
Définitions	43

Synthèse régionale

Moins de chômeurs dans un contexte de quasi-stagnation de l'emploi

Jean-Paul Strauss, Insee

L'amélioration économique dans la région Grand Est se poursuit en 2018, mais de manière plus contrastée et globalement moins soutenue qu'en 2017. La dynamique est également moins favorable que dans l'ensemble du territoire métropolitain et de manière nette, dans les pays voisins, particulièrement au Luxembourg et en Suisse.

Pour la quatrième année consécutive, mais de façon moins marquée qu'en 2017, le taux de chômage diminue : à la fin du dernier trimestre 2018, il s'établit à 8,4 %. La diminution bénéficie principalement aux hommes, mais les demandeurs d'emplois de plus de 50 ans et de longue durée sont plus nombreux en 2018 qu'en 2017. Dans toutes les régions frontalières voisines du Grand Est, le taux de chômage décroît également, atteignant environ 3 % dans la Bade-Wurtemberg, 4 % en Rhénanie-Palatinat, 6 % en Sarre, 5 % en Suisse comme au Luxembourg et 8,5 % en Wallonie.

Le chômage continue sa décrue alors que les effectifs salariés n'augmentent plus et reculent même par rapport à 2017 (- 2 200). Au niveau national, l'évolution de l'emploi salarié reste positive, les créations nettes d'emploi du secteur privé compensant le recul de l'emploi public. Dans le Grand Est, emploi public et emploi privé diminuent, et cette baisse se traduit par un recours nettement moindre aux intérimaires. Les postes permanents résistent, à l'exception de l'industrie où le repli se poursuit à un rythme moins rapide que celui constaté avant 2015, et des services de l'immobilier et de la finance.

Les créations d'entreprises sont particulièrement nombreuses et en hausse dans tous les secteurs d'activité dans la région comme dans le reste de la métropole. Elles sont portées par les entreprises individuelles et le nouvel élan des micro-entreprises, favorisé par le doublement des seuils de chiffre d'affaires permettant d'accéder à ce régime

fiscal. Les créations de nouvelles sociétés augmentent, mais à un rythme plus faible que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires de l'industrie progresse en valeur, de manière moins soutenue qu'en 2017. Le secteur des équipements électriques et des machines est le plus dynamique, en particulier à l'exportation. À l'inverse, le chiffre d'affaires des entreprises de matériel de transport est en retrait en raison du ralentissement affiché par les équipementiers automobiles. L'investissement est globalement stable avec des évolutions contrastées selon les secteurs. Les industriels anticipent une reprise de l'activité plus prononcée en 2019.

Dans le BTP, la reprise constatée en 2017 se confirme. Ce sont les chantiers d'entretien et de rénovation qui dynamisent l'activité du secteur du bâtiment. Le secteur des travaux publics enregistre également une augmentation d'activité qui fait suite à une année 2017 marquée par un fort rebond. Les chefs d'entreprises envisagent une poursuite de ces dynamiques en 2019.

L'activité de construction de logements fléchit légèrement par rapport à 2017 tout en restant à un niveau plus élevé que les années précédentes. La diminution du nombre de logements commencés et autorisés concernent tous les segments de la construction, mais les ouvertures de chantiers de logements collectifs restent très nombreuses, 2017 ayant été une année de forte croissance. Les ventes d'appartements neufs continuent de progresser, ce qui n'est pas le cas en France métropolitaine. En revanche, comme au niveau national, les promoteurs réduisent les mises sur le marché.

Les performances régionales en termes de production agricole sont dépendantes des conditions météorologiques. La sécheresse estivale est la cause d'une nette diminution de la récolte de maïs et de betteraves. Les productions animales sont également

pénalisées par la faible pluviométrie. La production de fourrages est fortement déficitaire, contraignant les éleveurs à en acheter davantage et entraînant une hausse des prix des aliments. Mais grâce à la météo favorable du printemps, la production laitière augmente dans le Grand Est. Les abattages de gros bovins restent stables, ceux des porcs charcutiers augmentent nettement.

Les conditions météorologiques favorisent des vendanges exceptionnelles, en quantité comme en qualité, de Champagne et de vins d'Alsace. Comme depuis plusieurs années, les expéditions de Champagne reculent en volume mais progressent en valeur. Depuis le vignoble alsacien, les volumes vendus diminuent à l'exception de l'AOC Crémant.

La fréquentation touristique de la région augmente plus que dans la plupart des régions. Depuis 2014, l'évolution est constamment positive. Comme en 2017, la hausse est plus celle des campings, bénéficiant de l'été sec et chaud, que celle des hôtels. Elle est principalement portée par les touristes résidant à l'étranger. La fréquentation progresse plus dans les massifs et les espaces situés hors des grands pôles urbains.

Le fret fluvial est également un secteur dont l'activité dépend des conditions météorologiques. Ainsi la sécheresse et ses conséquences sur le niveau du Rhin entraîne un repli important de l'activité dans les ports. Dans les aéroports de la région, les passagers sont cette année encore plus nombreux que l'année précédente. Ils empruntent majoritairement des compagnies à bas coût et les lignes internationales sont prépondérantes. Les immatriculations de véhicules neufs, en particulier les véhicules particuliers continuent à progresser avec, pour ces derniers, une diminution de la motorisation diesel au profit de l'essence et des autres motorisations. ■

Contexte national

L'économie française en ralentissement

Bruno Patier, Division Synthèse conjoncturelle, Insee

L'activité américaine est portée par les mesures fiscales, celle de la zone euro ralentit

En 2018, l'activité aux États-Unis connaît un regain de croissance (+ 2,9 % après + 2,2 %) portée par un fort rebond des dépenses gouvernementales et par les mesures fiscales en faveur du revenu des ménages et de l'investissement des entreprises. En revanche, après un pic d'activité en 2017 (+ 2,5 %) inédit depuis 2007, la croissance en zone euro ralentit (+ 1,8 %) malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours très accommodante. Cette baisse de régime affecte différemment la croissance des principaux pays : l'activité en Italie et en Allemagne se replie durant le second semestre 2018, l'activité française ralentit nettement tandis que l'Espagne conserve un rythme de croissance dynamique. La croissance britannique s'essouffle aussi un peu, sa demande intérieure ralentissant dans un contexte d'attentisme lié au *Brexit*.

L'économie française ralentit en 2018 après une année 2017 dynamique

Après avoir crû vivement en 2017 (+ 2,3 %), le PIB français ralentit en 2018 (+ 1,7 %, *figure 1*). Le commerce extérieur contribue positivement à la croissance (+ 0,7 point), plus forte contribution depuis

2012. En effet les importations ralentissent davantage (+ 1,2 % après + 3,9 %) que les exportations (+ 3,6 % après + 4,7 %). Les entreprises déstockent en 2018 (contribuant pour - 0,3 point à la croissance annuelle, après + 0,2 en 2017), et la demande intérieure hors stock est freinée par la consommation des ménages (contribution de + 0,5 point à la croissance du PIB après + 0,7 point) et la demande publique (+ 0,3 point après + 0,4 point).

L'investissement des entreprises décélère mais reste robuste

L'investissement des ménages ralentit nettement en 2018 (+ 1,5 % après + 5,6 % en 2017), notamment en raison du repli des mises en chantier et de la stabilisation des transactions de logements anciens. Par ailleurs, l'investissement des entreprises ralentit tout en restant robuste (+ 2,8 % après + 4,7 % en 2017) dans un contexte de taux d'utilisation des capacités productives dans l'industrie manufacturière à son plus haut niveau depuis 10 ans (85,1 %).

Le rythme des créations d'emploi conduit à une baisse un peu moins rapide du chômage

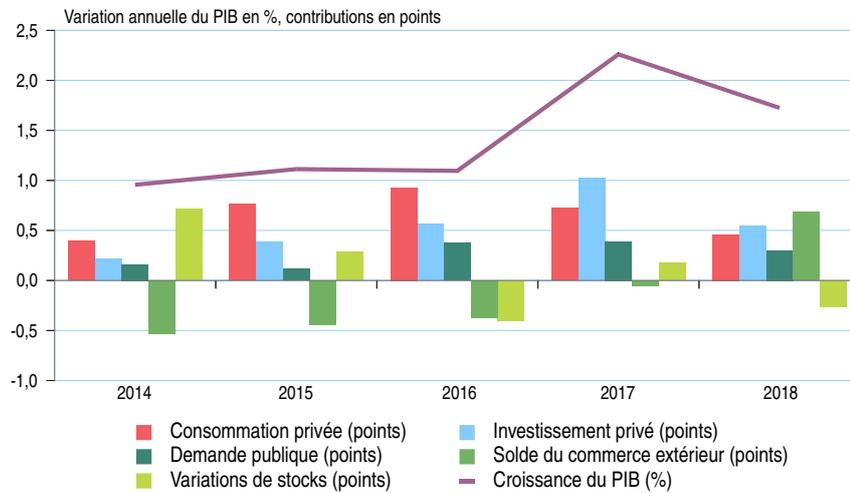
L'emploi total progresse en glissement en fin d'année 2018 de + 164 000 après + 343 000 fin 2017 (dont + 150 000 sur le

champ salarié marchand non agricole après + 323 000 en 2017). Ainsi, en moyenne annuelle, le taux de chômage poursuit un peu plus lentement son repli pour atteindre 9,1 % de la population active française, après 9,4 % en 2017 et 10,0 % en 2016 (respectivement 8,8 % au 4^e trimestre 2018, 9,0 % fin 2017 et 10,0 % fin 2016).

Le pouvoir d'achat ralentit légèrement du fait de l'inflation

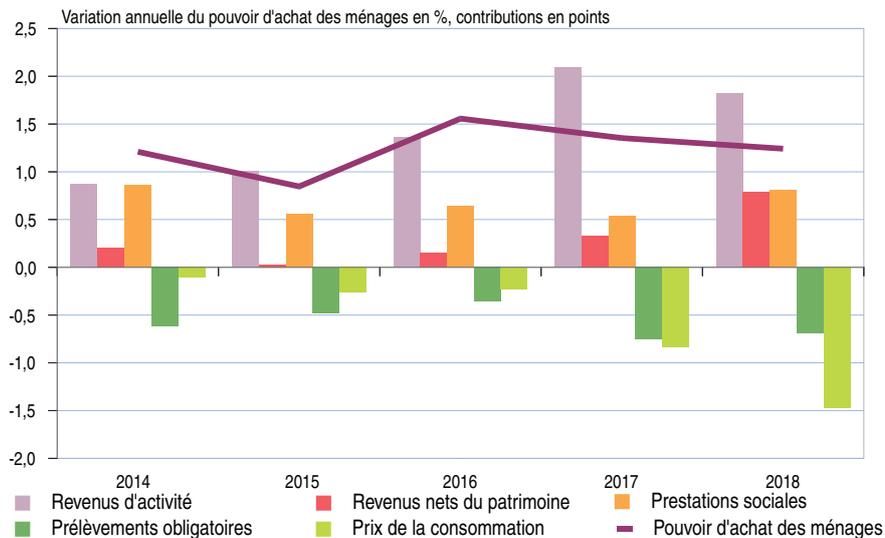
En moyenne annuelle, les prix à la consommation accélèrent en 2018 pour la troisième année consécutive (+ 1,8 %, après + 1,0 % en 2017), conduisant à un léger ralentissement du pouvoir d'achat des ménages : + 1,2 % après + 1,4 % en 2017 (*figure 2*). Le ralentissement de la masse salariale provenant de celui de l'emploi joue également dans le même sens. En revanche, le ralentissement du pouvoir d'achat est atténué par l'accélération des revenus du patrimoine, des prestations sociales en espèces et le ralentissement des prélèvements fiscaux. En outre, la chronique infra-annuelle de l'évolution du pouvoir d'achat est marquée en 2018 par plusieurs mesures nouvelles (basculer CSG-cotisations sociales, réduction de taxe d'habitation, fiscalité indirecte sur le tabac et l'énergie notamment). ■

1 Les ralentissements de la consommation et de l'investissement freinent la croissance du PIB



Champ : France
 Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

2 Le regain d'inflation en 2018 conduit à de moindres gains de pouvoir d'achat



Champ : France
 Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Emploi salarié

Coup d'arrêt pour l'emploi salarié

En 2018, l'emploi salarié total régresse légèrement (- 0,1 %, soit une perte de 2 200 emplois). Le Grand Est fait partie des quatre régions métropolitaines où les effectifs salariés reculent. Seuls trois départements enregistrent des créations nettes d'emplois : le Bas-Rhin, l'Aube et le Haut-Rhin. La construction confirme sa bonne orientation amorcée l'année précédente. À l'inverse, la chute du recours au travail intérimaire se traduit par la baisse de l'emploi du secteur tertiaire marchand. Cependant, hors intérim, les effectifs de ce secteur continuent à croître, tandis que l'emploi stagne dans le secteur non marchand. L'emploi industriel reste orienté à la baisse dans la région, alors que ce n'est plus le cas au niveau national, mais les pertes se réduisent d'année en année.

Vincent Nieto, Insee

En 2018, l'emploi salarié total marque le pas après deux années de progression (- 0,1 % après + 0,9 % en 2017 et + 0,3 % en 2016). Ainsi, avec une perte de 2 200 salariés en un an, le Grand Est en compte 1 937 200 au total. En France, l'évolution reste positive (+ 0,6 %). Le Grand Est fait partie des quatre régions métropolitaines où le nombre de salariés recule, avec notamment la Bourgogne-Franche-Comté et les Hauts-de-France, ses deux régions voisines (- 0,7 % et - 0,1 %). Le secteur privé, qui rassemble près des trois quarts des emplois, et le secteur public sont en diminution (- 0,1 % et - 0,3 %). Au niveau national, le privé est au contraire créateur d'emplois, alors que le public suit une tendance similaire (+ 0,8 % et - 0,2 %).

L'Aube et le territoire alsacien résistent

Alors qu'en 2017 l'emploi progressait dans l'ensemble des départements, c'est le cas dans seulement trois d'entre eux cette année : le Bas-Rhin, l'Aube et le Haut-Rhin (+ 0,8 %, + 0,4 % et + 0,1 %). Il s'agissait déjà des départements les plus dynamiques en 2017. Partout ailleurs, la situation s'aggrave. Les baisses se situent ainsi entre 0,1 % en Meurthe-et-Moselle et dans la Marne et 1,1 % en Haute-Marne et dans les Ardennes.

Tassement dans la construction

Encore en forte contraction il y a deux ans, l'emploi dans le secteur de la construction confirme sa bonne tenue, malgré un léger tassement (+ 1,0 % après + 1,9 %) et regroupe 107 000 salariés, soit 5,5 % de l'emploi total. Le rythme des créations reste

néanmoins inférieur à celui sur l'ensemble du territoire national (+ 1,9 %). À l'échelon départemental, le ralentissement se confirme partout, excepté dans les Vosges (+ 0,7 % après - 0,5 %). L'évolution de l'emploi est toutefois positive dans cinq autres départements, dont notamment le Haut-Rhin et le Bas-Rhin (+ 2,3 % et + 1,9 %). Comme en 2017, le repli de l'emploi s'accroît dans les Ardennes et dans l'Aube (- 1,4 % et - 0,6 %). La Haute-Marne connaît la plus forte dégradation (- 2,4 %).

Hors intérim, le tertiaire marchand toujours bien orienté

Le tertiaire marchand, composé du commerce, des services et de l'intérim, regroupe 821 600 salariés fin 2018, soit 42 % de l'emploi salarié total de la région. Après trois années de croissance, l'emploi de ce secteur régresse légèrement (- 0,1 % après + 2,3 % en 2017), alors qu'il continue son développement au niveau national (+ 0,9 %). Cette baisse est essentiellement due à l'intérim. Hors intérim, l'emploi du tertiaire marchand poursuit son expansion (+ 0,7 % après + 0,7 %, soit un solde de 5 500 emplois), proche de la tendance nationale (+ 0,9 %).

Hors intérim, l'emploi dans le tertiaire marchand évolue de manière contrastée au sein des départements. Il est en recul dans la moitié d'entre eux, dont notamment la Haute-Marne et les Vosges (- 1,5 % et - 0,4 %). À l'inverse, le nombre d'emplois augmente dans cinq départements, le rythme accélérant même dans quatre d'entre eux : Moselle, Haut-Rhin, Aube et Bas-Rhin (entre + 0,7 % et + 1,7 %).

Dynamisme de l'emploi dans le commerce à l'est de la région

L'emploi augmente modérément pour la troisième année consécutive dans le commerce, qui regroupe près d'un tiers des effectifs du tertiaire marchand hors intérim (+ 0,4 % après + 0,4 % en 2017 et + 0,2 % en 2016). Le secteur gagne ainsi 1 100 nouveaux postes pour atteindre 247 100 emplois salariés. L'évolution reste inférieure à celle du niveau national (+ 0,6 %). Le solde d'emplois est toutefois déficitaire dans une majorité de départements, la croissance n'étant portée que par les trois départements les plus peuplés, à l'est de la région : le Bas-Rhin, la Moselle et le Haut-Rhin (+ 1,3 %, + 1,0 % et + 0,9 %). Le reste du territoire est marqué par un repli allant de 0,1 % dans la Marne à 1,8 % dans la Meuse.

L'information-communication et les services aux entreprises poursuivent leur croissance

Dans les services, l'emploi du secteur de l'information et de la communication progresse vigoureusement pour la quatrième année consécutive avec un solde de 700 créations d'emplois (+ 2,7 % après + 1,5 %), même si l'augmentation est moins rapide qu'à l'échelle nationale (+ 4,3 %). De même, la croissance de l'emploi se poursuit dans les services aux entreprises, également de manière moins marquée qu'en France (+ 1,9 % contre + 2,4 %). En parallèle, l'emploi du secteur de l'hébergement et de la restauration contribue cette année encore aux créations avec un solde de 1 300 nouveaux emplois, mais ralentit par rapport

à 2017 (+ 1,8 % après + 3,3 %), comme en France. Enfin, l'emploi du secteur des transports se redresse après une année 2017 déficitaire (+ 1,3 % après - 0,7 %).

À l'opposé, à l'instar des autres régions, la contraction de l'emploi se prolonge dans les services immobiliers et les services aux ménages (- 1,9 % et - 1,2 %). Comme en 2017, l'emploi dans les services financiers évolue à contre-courant du niveau national, induisant une perte de 500 salariés (- 0,9 % contre + 0,4 %).

Retournement de tendance dans l'intérim

Alors qu'un accroissement record en 2017 faisait suite à quatre années dynamiques, l'intérim subit un lourd retournement de situation en 2018 avec une suppression de 6 100 emplois (- 8,2 % après + 21,6 %). Ce revirement intervient dès le premier trimestre, mais s'accroît encore davantage au courant de l'année. Il concerne l'ensemble du territoire français (- 3,3 %), mais est nettement plus marqué dans le Grand Est, qui fait partie des trois régions les plus touchées, avec le Centre - Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté. Fin 2018, 67 500 intérimaires sont dénombrés dans la région.

L'Aube est le seul département où le nombre d'emplois intérimaires est en hausse (+ 2,9 %). Cette forme d'emploi recule dans tous les autres départements. Les effectifs diminuent le plus fortement dans les Ardennes et la Moselle, départements où la progression était la plus forte en 2017, avec les Vosges (entre - 12,7 % et - 14,3 %). Les autres diminutions sont comprises entre - 3,4 % dans la Meuse et - 10,5 % en Haute-Marne.

Alors que l'ensemble des secteurs bénéficiaient de la dynamique de l'intérim en 2017, les principaux secteurs employeurs subissent tous la baisse du recours à l'intérim cette année. Ainsi le nombre d'intérimaires dans l'industrie, qui compte près de la moitié des contrats, recule de 12 %, suivi par la construction (- 8 %). Le tertiaire marchand concentre un tiers des contrats et se contracte également, mais plus modérément (- 3 %). La diminution provient exclusivement des services, le recours à l'intérim augmentant légèrement dans le commerce (- 4 % contre + 1 %). Le tertiaire non marchand est le seul secteur où l'emploi intérimaire progresse, mais il ne regroupe que 2 % des contrats (+ 11 %).

Stagnation du tertiaire non marchand

Le tertiaire non marchand compte 667 300 emplois, soit 34 % de l'emploi salarié. En 2018, l'emploi de ce secteur régresse aussi légèrement, comme l'année précédente (- 0,1 % chacun). La situation est similaire au niveau national. L'emploi est toutefois bien orienté dans trois départements : le Bas-Rhin, la Meurthe-et-Moselle et la Haute-Marne (+ 0,5 %, + 0,2 % et + 0,1 %). Il se maintient dans la Marne et l'Aube mais diminue partout ailleurs, jusqu'à - 0,9 % dans la Meuse.

Les suppressions d'emplois industriels s'atténuent

Le Grand Est regroupe 313 100 emplois industriels, soit 16 % de l'emploi salarié total. Le poids de ce secteur est plus important dans la région que sur l'ensemble du territoire national (12 %). Depuis une

vingtaine d'année, l'industrie a perdu environ un tiers de ses salariés. Le rythme des destructions d'emplois ralentit cependant régulièrement depuis 2015 avec notamment - 0,6 % en 2018 après - 0,9 % en 2017. Le dernier trimestre 2018 est même marqué par une stabilisation. En France, le secteur industriel est à nouveau créateur d'emplois en 2018, pour la première fois depuis le début des années 2000 (+ 0,3 %). Le Grand Est reste l'une des régions les plus éprouvées avec celle des Hauts-de-France (- 0,8 %).

Parmi les secteurs industriels, seul l'agroalimentaire a réussi à inverser la tendance en créant 350 emplois. La hausse est légèrement plus importante qu'en France, bien que le secteur y soit orienté positivement depuis plusieurs années (+ 0,6 % contre + 0,4 %). À l'inverse, le nombre d'emplois décroît toujours nettement dans la fabrication de matériels de transport, alors qu'il augmente à l'échelon national (- 3,9 % contre + 0,1 %). La situation de l'emploi continue également de se dégrader dans le secteur de l'énergie, de l'eau et de la gestion des déchets, celui des biens d'équipement, ainsi que dans les autres branches de l'industrie (entre - 0,1 % et - 0,6 %). L'emploi de tous ces secteurs progresse sur le territoire français.

Les difficultés concernent la plupart des départements, dont l'Aube, les Ardennes et la Meurthe-et-Moselle (- 2,5 %, - 1,8 % et - 1,3 %). Deux départements résistent néanmoins : le Bas-Rhin, où l'emploi se redresse (+ 0,4 %), et la Meuse qui poursuit sa croissance amorcée en 2016 grâce au bon développement du secteur de la fabrication de matériels de transport (+ 0,7 %). ■

Avertissement

À partir des résultats du premier trimestre 2018, le champ des estimations trimestrielles d'emploi (ETE) localisées, réalisées en partenariat avec l'Acoss et les Urssaf (champ hors intérim) ainsi que la Dares (sur l'intérim), s'est étendu. En 2017, les ETE publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand - hors agriculture et activité des particuliers employeurs - en France métropolitaine. Depuis 2018, le champ des ETE localisées comprend les départements d'outre-mer (hors Mayotte) et l'ensemble de l'emploi salarié, donc y compris les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

De plus, une distinction des emplois « privé » et « public », établie à partir de la catégorie juridique des employeurs, est disponible au niveau régional. Les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait

d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Parallèlement, l'introduction de la déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, en particulier durant la phase de montée en charge de la DSN.

Les emplois intérimaires sont comptabilisés en nombre d'intérimaires en fin de trimestre. Il s'agit du nombre de personnes dont l'emploi principal est un emploi intérimaire. Cette mesure du nombre d'intérimaires se fait sur 5 jours ouvrés en fin de trimestre. Ces intérimaires sont ventilés par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement de travail temporaire. Pour un autre indicateur de l'emploi intérimaire, voir l'article Politique de l'emploi.

1 Emploi salarié total par secteurs d'activité en Grand Est

en %

Secteur d'activité NAF rév. 2, 2008	2018 T4 (en milliers)	Glissement annuel		Glissement annuel moyen 2017/2012 (1)	
	Grand Est	Grand Est	France hors Mayotte	Grand Est	France hors Mayotte
Agriculture	28,2	0,8	1,9	0,6	1,0
Industrie	313,1	-0,6	0,3	-1,7	-0,8
Industrie agroalimentaire	54,4	0,6	0,4	-0,7	0,4
Énergie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	32,0	-0,1	0,9	-0,9	-0,6
Biens d'équipement	47,7	-0,6	0,1	-1,9	-1,4
Matériels de transport	26,9	-3,9	0,1	-3,3	-1,2
Autres branches industrielles	152,2	-0,5	0,2	-1,8	-1,1
Construction	107,0	1,0	1,9	-2,1	-1,4
Tertiaire marchand	821,6	-0,1	0,9	0,8	1,3
Commerce	247,1	0,4	0,6	-0,4	0,4
Transports	100,0	1,3	1,2	-1,0	0,2
Hébergement - restauration	75,4	1,8	1,8	1,6	1,7
Information - communication	26,3	2,7	4,3	0,9	1,3
Services financiers	49,9	-0,9	0,4	0,0	0,5
Services immobiliers	13,6	-1,9	-0,7	-0,7	0,4
Services aux entreprises hors intérim	156,0	1,9	2,4	1,2	1,9
Intérim	67,5	-8,2	-3,3	9,6	8,9
Services aux ménages	85,8	-1,2	-1,0	-0,2	-0,2
Tertiaire non marchand	667,3	-0,1	-0,1	0,2	0,6
Total	1 937,2	-0,1	0,6	0,0	0,6

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Pour l'agriculture, les données de la MSA ne sont plus disponibles depuis le 3^e trimestre 2017 ; l'Insee réalise une estimation sur les trimestres suivants en prolongeant les tendances récentes.

(1) : glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

2 Emploi salarié total par départements et par grands secteurs d'activité en Grand Est

en %

	2018 T4 (en milliers)	Glissement annuel						Total
		Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	dont Intérim	Tertiaire non marchand	
Ardennes	82,5	ns	-1,8	-1,4	-1,8	-12,7	-0,2	-1,1
Aube	102,5	ns	-2,5	-0,6	1,7	2,9	0,0	0,4
Marne	219,7	ns	-0,2	1,4	-0,3	-6,8	0,0	-0,1
Haute-Marne	63,7	ns	-0,8	-2,4	-2,4	-10,5	0,1	-1,1
Meurthe-et-Moselle	240,7	ns	-1,3	1,6	-0,3	-2,6	0,2	-0,1
Meuse	55,3	ns	0,7	-0,3	-1,0	-3,4	-0,9	-0,5
Moselle	334,5	ns	-0,9	-0,3	-0,8	-14,3	-0,8	-0,8
Bas-Rhin	455,6	ns	0,4	1,9	1,0	-5,8	0,5	0,8
Haut-Rhin	263,2	ns	-0,6	2,3	0,4	-8,2	-0,5	0,1
Vosges	119,5	ns	-1,0	0,7	-2,0	-14,3	-0,5	-1,0
Grand Est	1 937,2	0,8	-0,6	1,0	-0,1	-8,2	-0,1	-0,1

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Pour l'agriculture, les données de la MSA ne sont plus disponibles depuis le 3^e trimestre 2017 ; l'Insee réalise une estimation sur les trimestres suivants, en prolongeant les tendances récentes.

ns : non significatif.

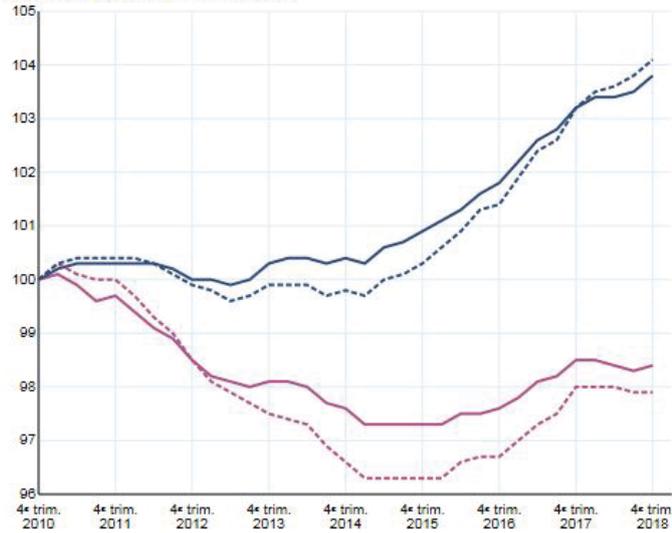
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

3 Évolution de l'emploi salarié

- Emploi salarié total - Grand Est
- Emploi salarié total - France hors Mayotte
- Emploi salarié privé - Grand Est
- Emploi salarié privé - France hors Mayotte

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



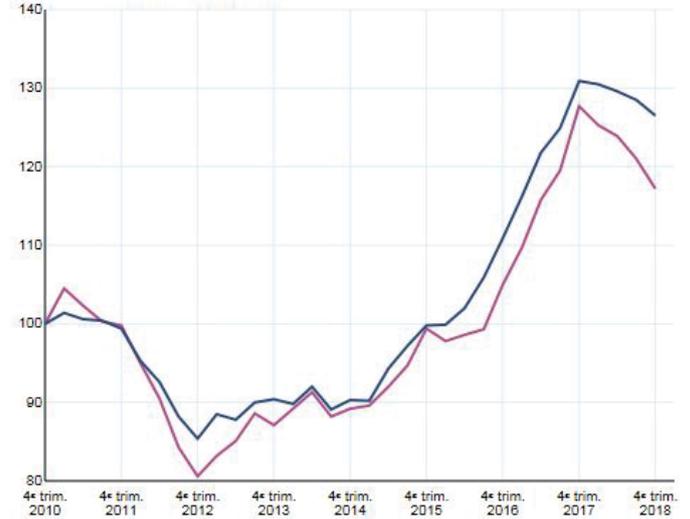
Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

5 Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire

- Grand Est
- France hors Mayotte

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



Notes : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

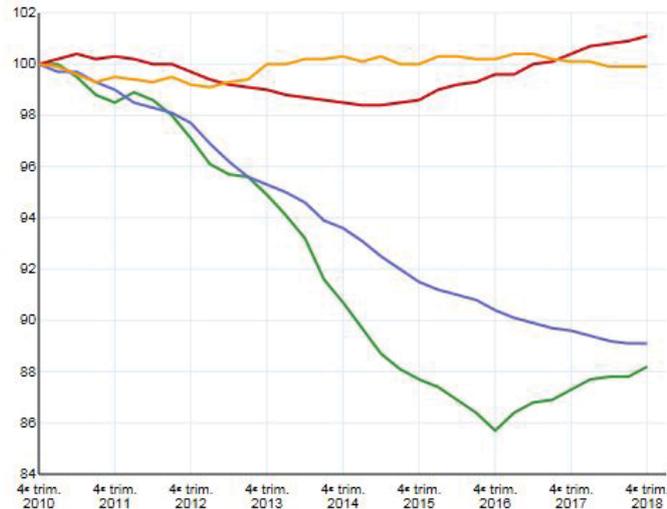
Champ : emploi intérimaire en fin de trimestre.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

4 Évolution trimestrielle de l'emploi salarié total par grands secteurs d'activité en Grand Est

- Construction
- Industrie
- Tertiaire marchand hors intérim
- Tertiaire non marchand

indice base 100 au 4^e trimestre 2010



Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.
Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee.

Chômage

Recul du chômage pour la quatrième année consécutive

La baisse du chômage amorcée en 2015 se poursuit en 2018. Elle est cependant bien moindre cette année qu'en 2017. À la fin 2018, le taux de chômage dans le Grand Est est de 8,4 %, soit 0,2 point de moins que fin 2017. Le chômage des seniors et des jeunes recule, mais celui de longue durée continue d'augmenter, à un rythme plus faible. Le nombre d'offres d'emploi progresse, mais leur niveau de qualification diminue.

Philippe Marchet, Insee

En 2018, la croissance économique française décélère, après une année 2017 bien orientée (+ 1,5 % après + 2,3 %). Cela favorise une nouvelle progression de l'emploi national, mais à un rythme un peu moins fort qu'en 2017.

Le taux de chômage dans le Grand Est à la fin du dernier trimestre 2018 est de 8,4 %. Il poursuit sa décrue, mais à un rythme un peu moins soutenu qu'en 2017 (- 0,2 point contre - 1,3 point en 2017). Le chômage diminue comme partout en France et se contracte au même rythme que dans les autres régions, à l'exception de la Corse. Les régions Hauts-de-France et Occitanie sont toujours les plus touchées par le chômage (11,0 % et 10,3 %), les Pays de la Loire et la Bretagne l'étant le moins (7,2 %). La région Grand Est occupe la huitième place devant la Normandie et derrière le Centre-Val de Loire.

En dix ans, le chômage a augmenté de 1 point dans le Grand Est, du même ordre qu'en France métropolitaine. La hausse est de 0,6 point en Bourgogne-Franche-Comté et de 0,8 point en Pays de la Loire. Elle atteint 1,7 point en Centre-Val de Loire et 1,6 point en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Un recul du chômage presque partout

Presque tous les territoires bénéficient de cette amélioration. Il n'y a que dans la Marne où le chômage reste stable à 8,2 %. Il diminue le plus dans la Meurthe-et-Moselle (- 0,4 point), le Bas-Rhin et la Moselle (- 0,3 point). Le recul est plus limité dans les Ardennes et le Haut-Rhin (- 0,1 point).

Deux zones d'emploi ne bénéficient pas de cette amélioration : le chômage augmente

ainsi à Châlons-en-Champagne et à Sarrebourg (+ 0,1 point à 7,4 % et 6,6 %). Il reste stable à Reims et à Bar-le-Duc (9,1 % et 7,0 %) et baisse dans les 27 autres zones d'emploi, de 0,1 point dans celles de Troyes, Verdun, Remiremont et Chaumont-Langres à 0,6 point à Lunéville. Avec 4,8 %, Wissembourg reste la zone d'emploi où le chômage est le plus faible et Saint-Dié des Vosges celle où il est le plus élevé (11,5 %). L'écart entre ces deux zones reste important, à 6,7 points (+ 0,2 point par rapport à fin 2017). Dans le Grand Est, sur les dix dernières années, le chômage a le plus augmenté dans la zone d'emploi de Troyes (+ 3 points à 11,0 %). En revanche, il a diminué de 0,5 point dans celle de Charleville-Mézières et de 0,4 point dans celle de Chaumont-Langres.

Moins de demandeurs d'emploi

Toutes catégories confondues, 507 290 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle emploi au dernier trimestre 2018, soit une diminution de 1,0 % en un an. Parmi eux, 456 800 sont tenus d'accomplir des « actes positifs de recherche d'emploi » (catégorie A, B et C), les autres n'y étant pas contraints (catégories D et E).

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est de 281 660 en 2018, en retrait pour la troisième année consécutive, de 3 %, soit plus qu'au niveau national (- 1,4 %). Cette baisse est également observée pour les catégories B et C, mais elle est moins forte. Pour l'ensemble des catégories A, B et C, le nombre de demandeurs d'emploi diminue de 2,1 %.

La part des femmes dans les catégories A, B et C est plus importante que dans la

catégorie A (51 % contre 48 %). Le nombre de demandeuses d'emploi y recule de 1,0 % contre 3,3 % pour les hommes. Dans la catégorie A, la baisse est là aussi plus forte pour les hommes (- 3,4 % contre - 2,5 %).

Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi diminue fortement en 2018, alors que celui des seniors augmente légèrement (- 4,6 % et + 0,7 %).

Pour les seniors, la situation se dégrade dans tous les départements sauf le Bas-Rhin (- 0,3 %). La hausse est la plus importante dans la Marne, la Meurthe-et-Moselle et la Meuse (un peu moins de 2 %). Elle est la moins forte dans les Vosges, la Moselle et les Ardennes (entre 0,4 et 0,7 %).

C'est dans les départements des Vosges, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle que le nombre de jeunes demandeurs d'emploi diminue le plus (autour de 7 %), à l'inverse de l'Aube, de la Meuse et les Ardennes (entre - 0,7 % et - 1,7 %). Pour les âges intermédiaires (25-49 ans), le nombre de demandeurs d'emploi est en régression partout, jusqu'à 5 % en Haute-Marne.

Baisse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A dans toutes les tranches d'âge

38 090 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont inscrits à Pôle Emploi fin 2018. Leur nombre diminue de 4,4 % en 2018, après - 5,5 % en 2017 et - 10,0 % en 2016. Ceux âgés de 25 à 49 ans sont également moins nombreux, comme en 2017 (- 3,3 % après - 3,1 %). Les seniors le sont aussi (- 1,5 %), après une stabilité en 2017. Les demandeurs d'emploi seniors sont toujours deux fois plus nombreux que les jeunes et représentent 28 % de l'ensemble, soit 78 800 personnes.

Hausse importante du nombre de demandeurs d'emploi les plus diplômés

La baisse du chômage concerne surtout le secteur de la construction où le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A baisse de 12 %, accentuant le mouvement de 2017 (- 10 %). La demande d'emploi continue de reculer dans l'industrie (- 4 %). Le commerce et l'agriculture sont aussi bien orientés (- 5 %).

57 % des demandeurs d'emploi de catégorie A ne sont pas titulaires du baccalauréat ; ils étaient 67 % en 2017. Le nombre de demandeurs d'emploi plus diplômés augmente sensiblement cette année, alors que celui des non-bacheliers diminue (+ 13 % contre - 12 %). Ce sont particulièrement les diplômés du supérieur, de niveau bac+2 ou bac+3 qui sont concernés (respectivement + 24 % et + 27 %). Les seniors les plus diplômés sont plus nombreux également (+ 19 %), principalement les femmes (+ 23 % contre + 17 % pour les hommes). C'est vrai aussi pour les jeunes diplômés, mais davantage pour les hommes que pour les femmes (+ 8 % pour + 5 %).

Le chômage de longue durée continue d'augmenter

La baisse générale du chômage en 2018 ne permet pas celle de longue durée qui continue de s'accroître, mais à un rythme plus faible. Fin 2018, 223 600 personnes recherchent un emploi depuis plus d'un an parmi les catégories A, B et C, soit 2,1 % de plus que fin 2017. Au cours de l'année 2017, cette hausse était de 6,24 %. 49 % des demandeurs d'emploi le sont depuis plus d'un an dans le Grand Est alors qu'ils n'étaient que 47 % à la fin de l'année 2017. La part des demandeurs d'emploi de longue durée est toujours la plus forte dans les Ardennes et dans les Vosges (environ 52 %). C'est dans le Haut-Rhin qu'elle est la plus faible, à 46,4 % (+ 1,2 point). En Haute-Marne, où cette part était parmi les

plus faibles l'an dernier, la progression est de 3,6 points.

Les demandeurs d'emploi venant du secteur de l'agriculture sont les plus touchés par le chômage de longue durée, en raison d'une augmentation notable (+ 3,5 points, à 54 %), suivis par ceux de l'industrie (53 %). Ceux des secteurs du commerce et de la construction le sont un peu moins (45 % et 47 %). Un tiers des demandeurs d'emploi de longue durée ont plus de 50 ans, alors qu'ils ne représentent qu'un quart de l'ensemble. 61 % des ouvriers spécialisés inscrits à Pôle emploi le sont depuis plus d'un an, soit le double des ingénieurs.

La durée d'inscription en 2018 s'allonge à 634 jours pour l'ensemble des demandeurs d'emploi A, B et C. Elle est plus réduite dans le Haut-Rhin et la Moselle (577 et 614 jours). Les durées les plus élevées sont relevées dans les Vosges et les Ardennes (716 et 711 jours). Le nombre de jours d'inscription est de 621 jours pour les femmes et de 646 pour les hommes. Il varie aussi selon le diplôme : 551 jours pour les titulaires du baccalauréat à minima et 704 jours pour les moins diplômés.

Le nombre de demandeurs d'emploi de très longue durée (plus de trois ans) continue de s'accroître, mais à un rythme moindre qu'en 2017 (+ 2 % contre + 4,4 %). Ils sont ainsi 78 200 à être dans ce cas, soit 17 % des inscrits. Les seniors sont plus touchés : la moitié des chômeurs de très longue durée ont plus de 50 ans, alors que les jeunes n'en représentent qu'un quart.

Hausse des fins de mission et des CDD comme motifs d'entrée dans le chômage

En 2018, les conventions de conversion et les licenciements économiques continuent de baisser, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2017 (- 11,5 % et - 1,2 %). Les démissions augmentent à un rythme plus élevé qu'en 2017 (+ 21 % contre + 10 %). En

revanche, l'évolution des fins de mission et des CDD s'inverse ; à une baisse de 3,2 % en 2017 succède une hausse de 6 %. De façon symétrique, après une forte hausse des reprises d'activité en 2017, celles-ci chutent en 2018 (- 7,7 % après + 6 %).

En 2018, le boom des reprises d'activité et des premières entrées a cessé ; ces motifs ne représentent plus que 25 % du total contre 27 % en 2017. Aussi, la part des CDD et de l'intérim augmente, passant de 25 à 27 % et touche davantage les jeunes que les seniors (+ 2,3 points contre + 1,3 point). En revanche les licenciements et les conventions de conversion affectent un senior sur 5 contre seulement un jeune sur 25. Les démissions sont plutôt le fait des actifs de 25 à 49 ans dont l'évolution est la plus forte (+ 0,7 point, à 4 %). Les ruptures conventionnelles ne représentent que 7 % des inscriptions à Pôle emploi, mais leur nombre a augmenté de 8 % en 2018.

De plus en plus d'offres d'emploi, mais des emplois moins qualifiés

En 2018, 250 270 offres d'emploi ont été diffusées par Pôle Emploi, soit 9 % de plus que l'an passé. La part d'emplois durables se stabilise, alors que les offres précaires (emplois occasionnels) augmentent fortement. De même, les offres pour des emplois non qualifiés sont plus nombreuses de 15 %, alors que celles pour des emplois qualifiés le sont de seulement 3 % (après + 15 % en 2017).

Le secteur des services regroupe 75 % des offres d'emploi, le commerce 10 % et l'industrie 7 %. Après plusieurs années de diminution, c'est dans l'agriculture que le nombre d'offres progresse le plus (8 300 postes). Le secteur de la construction continue de proposer plus d'offres d'emploi pour atteindre 10 050 postes, niveau le plus élevé depuis 5 ans, à un rythme cependant moindre que dans l'industrie et les services (+ 5 % contre + 8 % et + 7 %). ■

1 Taux de chômage

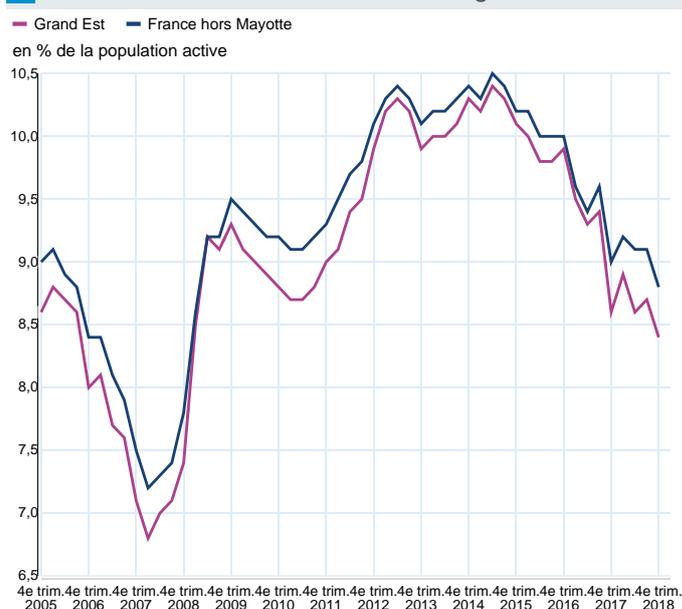
	en % de la population active					Évolution 2018 T4/2017 T4 (en points de %)
	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T3	2018 T4 (p)	
Ardennes	10,3	10,6	10,4	10,5	10,2	-0,1
Aube	11,2	11,7	11,2	11,2	11,0	-0,2
Marne	8,2	8,5	8,3	8,4	8,2	0,0
Haute-Marne	7,8	8,3	7,9	7,8	7,6	-0,2
Meurthe-et-Moselle	8,8	9,0	8,8	8,8	8,4	-0,4
Meuse	8,4	8,8	8,6	8,5	8,2	-0,2
Moselle	8,9	9,1	8,9	9,0	8,6	-0,3
Bas-Rhin	7,6	7,7	7,6	7,6	7,3	-0,3
Haut-Rhin	8,3	8,5	8,3	8,5	8,2	-0,1
Vosges	9,4	9,6	9,5	9,5	9,2	-0,2
Grand Est	8,6	8,9	8,6	8,7	8,4	-0,2
France hors Mayotte	9,0	9,2	9,1	9,1	8,8	-0,2

p : données provisoires.

Note : données CVS.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

2 Évolution trimestrielle du taux de chômage



Note : données CVS. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT et taux de chômage localisé.

3 Demandeurs d'emploi en fin de mois

	Demandeurs d'emploi au 4 ^e trimestre 2018				Évolution 2018/2017 (en %) (1)	
	Catégories A, B, C	Catégorie A	Catégories A, B, C (en % de l'ensemble)	Catégorie A (en % de l'ensemble)	Catégories A, B, C	Catégorie A
Hommes	225 350	146 060	49,3	51,9	-3,3	-3,4
Femmes	231 470	135 600	50,7	48,1	-1,0	-2,5
Moins de 25 ans	60 590	38 090	13,3	13,5	-4,6	-4,4
25 à 49 ans	276 960	164 770	60,6	58,5	-2,8	-3,3
50 ans ou plus	119 270	78 800	26,1	28,0	0,7	-1,5
Inscrits depuis un an ou plus	223 600	nd	48,9	nd	2,1	nd
Grand Est	456 820	281 660	100,0	100,0	-2,1	-3,0
France entière	5 916 700	3 674 400	100,0	100,0	-0,2	-1,4

nd : données non disponibles.

(1) : évolution de l'indicateur entre le quatrième trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2018.

Note : données CVS-CJO.

Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.

Sources : Pôle emploi-Dares, STMT.

Politique de l'emploi

Diminution de la demande d'emploi, en particulier des jeunes

Le ralentissement de la croissance économique en 2018, conjugué aux politiques mises en place, s'est traduit par une augmentation de l'emploi, notamment des personnes les plus en difficultés d'insertion. Cela explique, en partie, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi, et plus particulièrement celle des plus jeunes. Le nombre d'inscrits de moins de 26 ans à Pôle emploi en catégorie A diminue de 4,4 %. Les contrats d'apprentissage, dans le Grand Est, connaissent un fort regain. 26 360 contrats sont signés, soit 7 % de plus qu'en 2017. Par ailleurs, le dispositif Garantie Jeunes attire 6 790 jeunes.

Christiane Millet, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe Grand Est)

L'amélioration économique constatée en 2017 se poursuit de façon plus modeste en 2018. Avec 1,2 million d'emplois, le nombre total d'emplois salariés marchands non agricoles augmente de 0,4 % dans le Grand Est. Toutefois, la hausse d'emplois enregistrée dans la construction et le tertiaire marchand hors intérim est atténuée par le repli marqué dans le secteur de l'intérim et de façon plus modeste dans l'industrie.

Fin 2018, les établissements utilisateurs de travail intérimaire ont eu recours à 69 000 équivalents temps plein (ETP), soit un léger recul de 0,9 % sur un an, loin de la progression de 20,6 % constatée un an auparavant. Premier secteur à y recourir, l'emploi intérimaire recule dans l'industrie de 5,0 %. Durant cette même période, les autres secteurs d'activité affichent une progression plus ou moins marquée (+ 1,8 % pour la construction et + 3,7 % pour le secteur tertiaire).

Formalité obligatoire pour les employeurs, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE), progressent de 4,1 % pour l'ensemble des secteurs d'activité, soit 3 points de moins que la hausse enregistrée en 2017. Les trois quart de l'accroissement se concentrent dans le secteur de l'intérim. Sur un an, l'évolution la plus importante concerne les seniors (+ 9,5 %), et plus particulièrement dans le secteur de l'intérim. Toutefois, ces derniers ne représentent que 15,5 % des DPAE. La progression pour les jeunes est deux fois moins importante que pour les seniors. Hors intérim, l'évolution annuelle est de 2,3 %, progression qui indique que les embauches

classiques en CDD et CDI profitent de cette augmentation.

L'amélioration économique profite au marché du travail et se traduit par une baisse de 3,0 % du nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité inscrits à Pôle emploi (catégorie A) en 2018. Ce recul est plus prégnant pour les hommes que pour les femmes. De même, toutes les tranches d'âge sont concernées par ce repli, mais de façon plus marquée pour les jeunes (- de 25 ans). La tendance observée pour les demandeurs d'emploi de catégorie A se retrouve également si l'on ajoute à la catégorie A les demandeurs ayant une activité réduite (B et C). En effet, le nombre de demandeurs de catégorie A, B, C diminue de 2,1 % sur un an, baisse plus importante pour les hommes et pour les jeunes. Toutefois, la situation continue de se dégrader pour les seniors et les inscrits depuis deux ans et plus.

Des politiques d'emploi pour favoriser l'insertion

L'objectif de la mise en place des politiques de l'emploi est de favoriser le retour à l'emploi d'un public rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Les jeunes constituent un public particulièrement visé par ces politiques qui leur sont spécifiquement destinées. Un bilan des principaux dispositifs permet de mesurer la mobilisation de celles-ci en 2018, notamment en faveur des jeunes. Toutefois, lors de la mise en place du nouveau gouvernement, suite à l'élection présidentielle, des dispositifs ont été annulés et d'autres ont vu le jour ou ont été modifiés, ce qui rend la mesure de ces dispositifs délicate.

Des dispositifs variés qui évoluent

Dans le cadre du plan *500 000 formations supplémentaires pour les personnes à la recherche d'un emploi* et sur les 11 premiers mois de l'année 2018, 58 800 formations ont été dispensées, dont 47,6 % auprès des moins de 26 ans. Globalement, l'objectif de stage le plus demandé est la (re)mobilisation, l'aide à l'élaboration d'un projet. À partir de janvier 2018, les contrats uniques d'insertion (CUI) sont transformés en parcours emploi compétences (PEC). Ces contrats sont recentrés sur l'accès à la formation et à l'acquisition des compétences, en parallèle de la mise en situation professionnelle. Le cadre juridique est inchangé (prescription sous la forme d'un CUI-CAE), avec un taux de prise en charge moyen par l'État abaissé à 50 %. Seuls les employeurs respectant le triptyque emploi-formation-accompagnement pourront désormais embaucher des publics éloignés de l'emploi en PEC. Dans le Grand Est, 9 500 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2018.

Concernant les contrats d'initiative emploi (CIE) relevant du secteur marchand, 190 entrées ont eu lieu en 2018 dans le grand Est. À ces entrées, il faut ajouter 2 380 entrées en CIE-starter. Mis en place en 2015, les CIE-starter sont réservés à des jeunes de moins de 30 ans en difficulté d'insertion professionnelle et bénéficient d'une aide majorée.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de

santé, précarité), de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Des structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion (EI), les associations intermédiaires (AI), les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) ou les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) signent des conventions avec l'État qui leur permettent d'accueillir et d'accompagner ces travailleurs. Sur un an, 31 030 personnes ont bénéficié de ce dispositif dans le Grand Est dont plus de la moitié par des ACI et seulement 6,2 % par des ETTI.

Le contrat de professionnalisation est un contrat de formation en alternance, associant formation pratique en relation avec la qualification recherchée, et formation théorique dans un organisme de formation. Ce contrat peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI). Il concerne des jeunes de 16 à 25 ans révolus désirant compléter leur formation initiale, ou des demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, ou des bénéficiaires du RSA, de l'ASS ou de l'AAH, ou encore des personnes ayant bénéficié d'un CUI. Pour avoir accès à ce contrat, aucun niveau de qualification, d'ancienneté de chômage, n'est imposé. En 2018, 14 090 contrats ont été signés dans le Grand Est, soit une progression de 11,0 % par rapport à l'année 2017. Les jeunes représentent 74 % des entrées en 2018, niveau comparable à celui de l'année précédente.

Des mesures tournées vers les jeunes

En 2018, le contrat de volontariat pour l'insertion (CVI) a permis à 240 jeunes de 16 à 25 ans sans qualification ou en voie de marginalisation sociale de prendre un nouveau départ. En 2017, 290 jeunes avaient bénéficié de ce dispositif. Le CVI, de droit public, permet au bénéficiaire de recevoir une formation générale,

professionnelle et citoyenne afin d'acquérir des compétences sociales pour devenir acteur de la société. Cette formation est mise en œuvre par les établissements publics d'insertion de la Défense (Epide).

Le contrat d'apprentissage, contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié, permet à un jeune de 16 à 30 ans de suivre une formation générale, technologique et pratique, afin d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Encouragés par les pouvoirs publics (exonération de cotisations sociales, aide TPE jeunes apprentis, primes régionales à l'apprentissage, crédit d'impôt), 26 360 contrats ont été signés en 2018 dans le Grand Est dont 96 % dans le secteur privé. L'ouverture de l'apprentissage aux 26-30 ans et la hausse des orientations en apprentissage dans le secondaire expliquent l'augmentation du nombre de contrats par rapport à 2017 (+ 7 %).

Créé en 2017, le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Précédé d'un diagnostic initial afin d'identifier la situation, les besoins et les attentes de

l'intéressé, ce cadre d'accompagnement s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans désirant s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement. Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une période maximale de 24 mois consécutifs. Chaque phase comporte des périodes de formation ou des situations professionnelles ou des actions spécifiques dans le cadre de l'accompagnement social et professionnel. Le PACEA ouvre droit à une allocation ponctuelle selon la situation et les besoins du jeune. En 2018, 21 780 jeunes font leur entrée dans ce dispositif dans le Grand Est, soit 10,4 % de moins qu'en 2017.

La Garantie jeunes, une des phases du PACEA, est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Afin de favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. De même, pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi, l'accompagnement est assorti d'une aide financière. En 2018, 6 790 jeunes sont entrés dans ce dispositif dans le Grand Est, soit 10,3 % de plus qu'en 2017, année de la généralisation sur l'ensemble du territoire national. ■

Avertissement

Les politiques de l'emploi constituent un enjeu important dans un contexte de chômage persistant. L'année 2018 se caractérise par la mise en œuvre de nouvelles politiques centrées sur l'insertion des publics qui le nécessitent le plus, sur l'investissement dans les compétences, notamment des peu qualifiés, et sur l'accompagnement des acteurs économiques dans l'anticipation et la gestion des transitions économiques. L'année 2019 devrait poursuivre ces trajectoires.

L'intérim est comptabilisé en équivalent-emplois à temps plein sur le trimestre (ETP), une mesure du volume de travail en intérim. On pourra parler de « volume de travail temporaire » pour désigner l'équivalent-emplois à temps plein. Cet indicateur donne une idée du volume moyen d'intérim sur le trimestre, et se différencie donc du nombre d'intérimaires qui donne une idée de stock en fin de trimestre. Ces intérimaires sont ventilés par secteur d'activité utilisateur et par région de l'établissement utilisateur. Pour un autre indicateur de l'emploi intérimaire, voir l'article Emploi salarié.

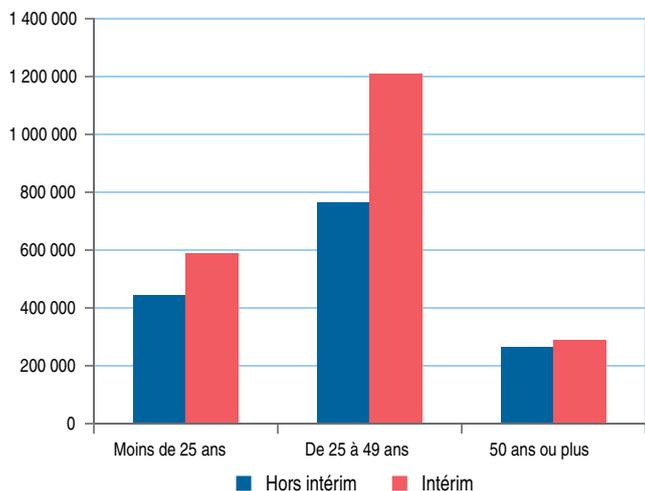
1 Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois - 4^e trimestre 2018

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges	Grand Est	France métropolitaine
Catégorie A												
Ensemble 2018	15 430	19 520	27 930	7 820	36 260	8 770	54 170	53 680	38 950	19 130	281 660	3 416 100
Évolution 2017/2018 (en %)	-2,8	-1,6	-0,9	-3,7	-4,2	-2,9	-3,9	-3,3	-2,2	-2,9	-3,0	-1,5
dont -25 ans	2 220	2 710	3 880	1 140	4 870	1 300	7 070	7 190	5 000	2 710	38 090	458 400
Évolution 2017/2018 (en %)	-1,8	-1,1	-3,5	-3,4	-7,9	-3,7	-6,1	-3,4	-2,9	-5,6	-4,4	-1,2
Catégories A B C												
Ensemble 2018	24 800	30 500	48 150	13 520	57 060	14 250	86 120	89 360	61 560	31 510	456 820	5 605 600
Évolution 2017/2018 (en %)	-1,7	-1,3	-0,3	-3,4	-3,0	-1,5	-2,9	-2,4	1,5	-2,3	-2,1	-0,3
dont -25 ans	3 500	4 200	6 640	1 950	7 510	2 130	10 940	11 590	7 680	4 450	60 590	728 400
Évolution 2017/2018 (en %)	-1,7	-0,7	-2,1	-5,3	-6,5	-1,4	-7,2	-4,3	-3,5	-7,3	-4,6	-1,7

Note : données corrigées des variations saisonnières - corrigées des jours ouvrables (CVS-CJO).
Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares, Direccte Grand Est.

2 Les seniors moins concernés par les déclarations préalables à l'embauche

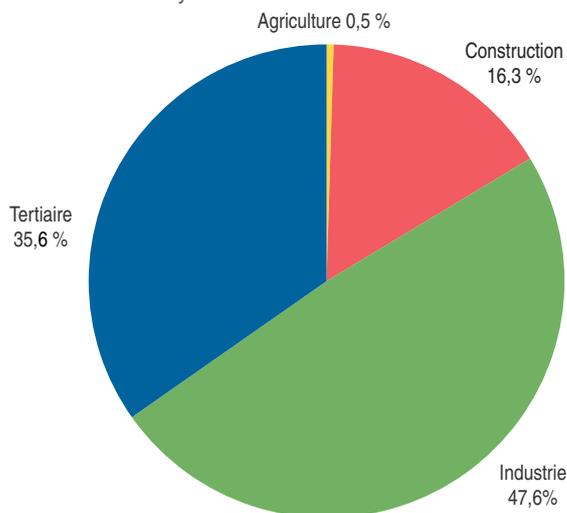
Nombre de déclarations préalables à l'embauche par tranches d'âge dans le Grand Est en 2018



Sources : Urssaf Alsace, Urssaf Champagne-Ardenne, Urssaf Lorraine.

3 L'industrie reste le 1^{er} secteur d'activité ayant recours à l'intérim en 2018

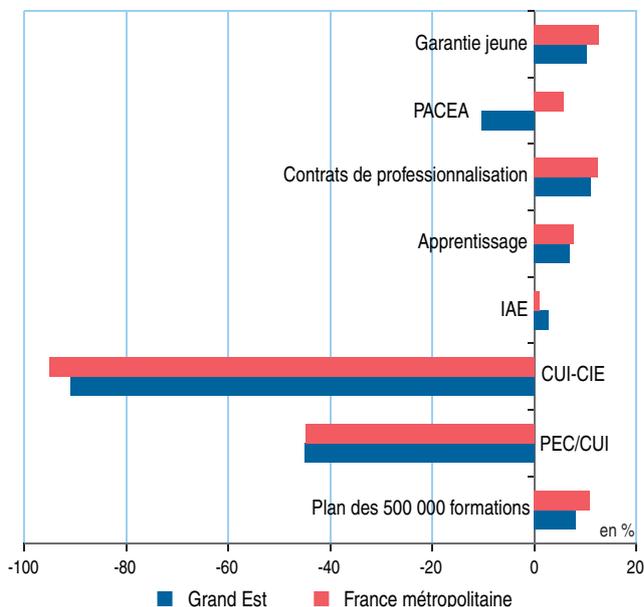
Part des secteurs ayant recours à l'intérim dans le Grand Est en 2018



Source : Dares.

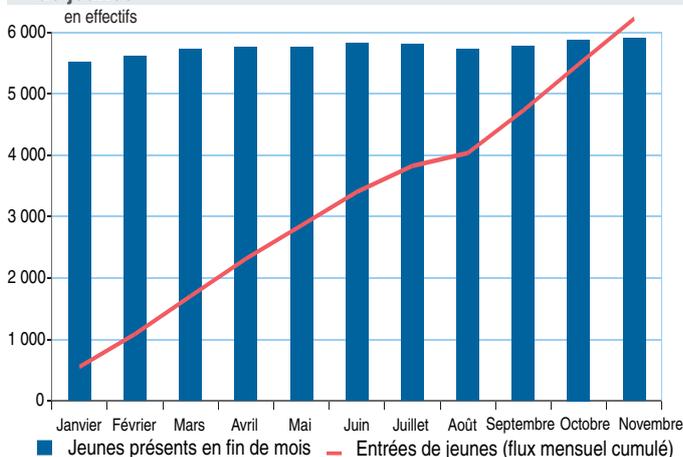
4 L'apprentissage a le vent en poupe en 2018

Évolution des principaux dispositifs entre 2017 et 2018



PACEA : Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie
IAE : Insertion par l'Activité Économique
CUI - CIE : Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi
PEC/CUI : Parcours Emploi Compétences/Contrat Unique d'Insertion
Source : Dares.

5 Garantie jeunes : un dispositif qui attire de plus en plus de jeunes



Note : données non disponibles pour le mois de décembre.
Source : Direccte Grand Est.

Démographie d'entreprises

Des créations en hausse, portées par les entreprises individuelles et le nouvel élan des micro-entreprises

En 2018, la région Grand Est compte 37 310 nouvelles entreprises, soit 15 % de plus qu'en 2017. Les créations d'entreprises atteignent ainsi leur plus haut niveau depuis 2010. Tous les départements sont orientés à la hausse, à l'exception des Ardennes, et dans tous les secteurs d'activité. Les micro-entreprises y participent grandement avec une croissance de 25 % sur un an. Les créations d'entreprises individuelles classiques progressent nettement elles aussi, et pour la première fois depuis la naissance du régime de micro-entrepreneur, elles dépassent celles des sociétés (12 290 contre 10 530).

Un peu moins de 4 100 défaillances d'entreprises sont prononcées en 2018, en recul de 1,2 % par rapport à 2017.

Thibaut Martini, Insee

En 2018, 37 310 entreprises des secteurs marchands non agricoles ont été créées dans la région Grand Est, soit 4 860 de plus qu'en 2017. Le nombre de nouvelles entreprises s'accroît ainsi de 15 %, soit la plus forte hausse depuis 2009, année de l'instauration du nouveau régime d'auto-entrepreneur. Le niveau des créations est toutefois inférieur à celui de 2010, année record avec 40 630 créations. La dynamique est semblable au niveau national avec 17 % d'entreprises supplémentaires, soit 100 000 créations de plus. C'est également le deuxième plus grand volume depuis 2009 (691 280). Toutes les régions portent cette forte croissance des créations, exceptée Mayotte, où le nombre de créations diminue de 18 %. La plus forte hausse se situe en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 19 %) suivie de près par la Normandie et l'Île-de-France, cette dernière contribuant pour plus du tiers à l'augmentation globale.

Plus de 40 % des créations sont des micro-entreprises

Cette forte embellie des créations est principalement due aux immatriculations sous le régime de micro-entrepreneur (14 480), qui s'accroissent de 25 %, soit 2 860 créations de plus qu'en 2017, une augmentation similaire à la tendance nationale (+ 28 %). Ce statut était en perte de vitesse depuis le pic du début des années 2010 et s'est stabilisé ces trois dernières années autour de 11 700 immatriculations par an. En 2018, les micro-entreprises expliquent 60 % de la hausse de l'ensemble des créations. Ce

succès peut s'expliquer par les évolutions législatives entrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018, notamment le doublement des seuils du chiffre d'affaires permettant d'accéder au régime fiscal simplifié de la micro-entreprise.

Les créations des formes classiques d'entreprises augmentent également, essentiellement grâce aux entreprises individuelles : + 18 % en 2018, soit 2 000 créations supplémentaires après + 10 % en 2017. Ainsi pour la première fois, le plafond des 12 000 créations d'entreprises individuelles est dépassé. Il y a toujours plus de nouvelles sociétés (10 530 inscriptions en 2018 contre 10 450 en 2017), même si le rythme d'évolution de + 0,8 % est moins soutenu que les années précédentes (+ 4,4 % en 2017 après + 6,8 % en 2016).

Le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration devient le premier secteur créateur d'entreprises

Tous les secteurs d'activité contribuent à la croissance des créations d'entreprises. Le secteur du commerce, transport, hébergement et restauration progresse le plus, avec + 22 %, soit 11 730 créations. Il devient ainsi le premier secteur créateur d'entreprises dans le Grand Est. Il est fortement porté par les créations de micro-entreprises du transport, qui font plus que doubler cette année. Toutefois, il s'agit du seul secteur où le nombre de nouvelles sociétés recule par rapport à 2017 (- 3 %). Avec 590 entreprises supplémentaires, la Meurthe-et-Moselle

est le département affichant le plus de créations dans ce secteur (+ 55 %), toujours porté par les entreprises du transport, dont le nombre de créations triple cette année.

Les créations dans les activités de services aux entreprises atteignent le record de 10 910 nouvelles entreprises, soit une progression de 12 %, pour 9,7 % l'an dernier. Celles de micro-entreprises et d'entreprises classiques augmentent de 20 %, quand celles des sociétés ne s'accroissent que de 3,1 %.

8 660 entreprises de services aux particuliers sont créées, soit 10 % de plus que l'année précédente. La croissance des entreprises classiques y est plus réduite, avec seulement 2 % supplémentaires en un an. Le secteur de l'industrie participe aussi à l'amélioration des immatriculations de micro-entrepreneurs, celles-ci augmentant de 32 % entre 2017 et 2018. La construction est également bien orientée avec 540 nouvelles entreprises de plus qu'en 2017 (4 060 contre 3 520).

Les créations d'entreprises augmentent dans la quasi-totalité des départements

En 2018, le nombre de créations d'entreprises s'accroît fortement dans neuf départements sur dix. Seul celui des Ardennes dénombre une dizaine de créations en moins par rapport à 2017, avec 1 320 créations en 2018. C'est le nombre d'entreprises classiques qui recule (- 13 % pour les entreprises individuelles et - 10 % pour les

sociétés), alors que les créations dans le régime de micro-entrepreneur suivent la tendance régionale (+ 22 %). La progression dans les autres départements varie de 6 % en Haute-Marne à 27 % dans l'Aube. Le statut de micro-entrepreneur soutient les créations dans la majorité des départements. La plus faible évolution pour ce régime se situe en Moselle avec + 12 %, soit 210 immatriculations de plus en un an.

Les départements du Bas-Rhin et de la Moselle regroupent 43 % des créations de la région. Il s'agit des deux seuls départements où la croissance des créations classiques individuelles est plus intense que les immatriculations de micro-entrepreneurs. En 2018, plus de 40 % des entreprises créées en Moselle sont à mettre à l'actif des entreprises classiques individuelles. Celles-ci dépassent même pour la première fois les 2 000 immatriculations dans le département. Dans le Bas-Rhin, les entreprises classiques et les micro-entreprises contribuent dans la même mesure à l'évolution des créations (500 créations supplémentaires chacune).

C'est dans l'Aube que l'accroissement est le plus important avec 2 090 inscriptions

(+ 27 %). Plus de 40 % des créations sont le fait des micro-entrepreneurs, les sociétés augmentant en parallèle de 15 %. La Meuse et la Meurthe-et-Moselle affichent aussi une hausse des créations supérieure à 20 %. L'augmentation du nombre de sociétés créées est la plus vigoureuse dans ces départements : + 18 % en Meuse et + 6 % en Meurthe-et-Moselle.

La Marne et le Haut-Rhin suivent la bonne dynamique régionale : respectivement 4 190 et 5 040 créations, représentant une hausse de 600 créations pour chacun des départements. Les Vosges répertorient 2 200 nouvelles entreprises en 2018, revenant à leur niveau de 2014, et participent ainsi au dynamisme régional. La progression en Haute-Marne se fait en dépit du recul des créations d'entreprises classiques.

Toujours moins d'entreprises défaillantes

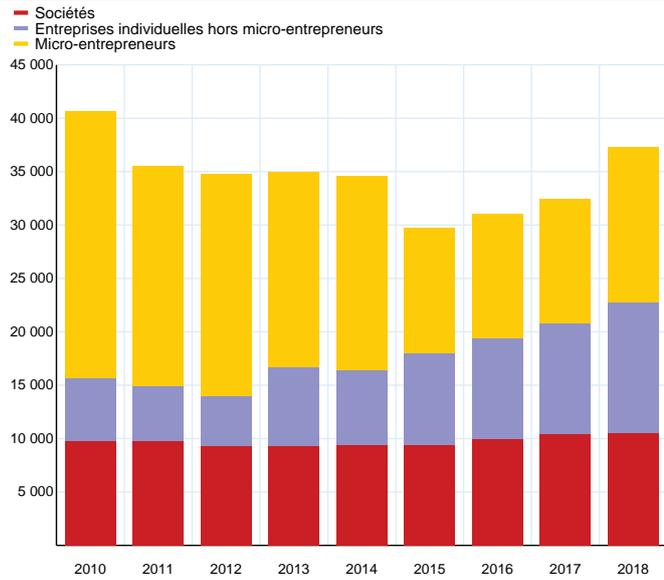
En 2018, le Grand Est comptabilise 4 090 défaillances, soit une baisse de 1,4 % par rapport à 2017. Le repli concerne en particulier la Haute-Marne et le Haut-Rhin (- 16 % et - 13 %). Dans les départements

de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, le recul est plus modéré (entre - 4 % et - 8 %). Le Bas-Rhin, représentant près d'un quart des défaillances, voit pourtant ces dernières diminuer de 6,5 % sur l'année. Le nombre de défaillances est toutefois en hausse dans les Ardennes, la Meuse et l'Aube (entre + 23 % et + 37 %).

Le commerce, transport, hébergement et restauration est le premier secteur pour les dépôts de bilan avec 1 680 défaillances, soit deux défaillances sur cinq (+ 4,5 % par rapport à 2017). Elles augmentent aussi légèrement dans l'industrie (+ 0,8 %, à 360 défaillances), mais reculent dans les secteurs des services aux entreprises et aux particuliers (- 7,2 % et - 6,0 %). Les défaillances se replient également dans la construction (- 3,6 %).

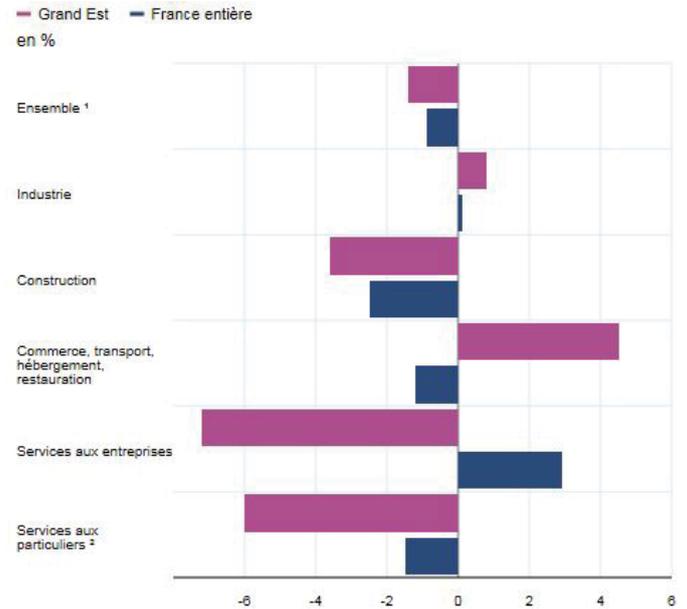
Au niveau national, le nombre de dépôts de bilan s'élève à 53 890, soit une diminution de 0,9 %, moindre que dans la région. Seul le secteur des services aux entreprises enregistre plus de dépôts qu'en 2017 (+ 2,9 %). Ils sont moins nombreux dans tous les autres secteurs, notamment dans l'agriculture (- 7,4 %). ■

1 Créations d'entreprises dans la région Grand Est



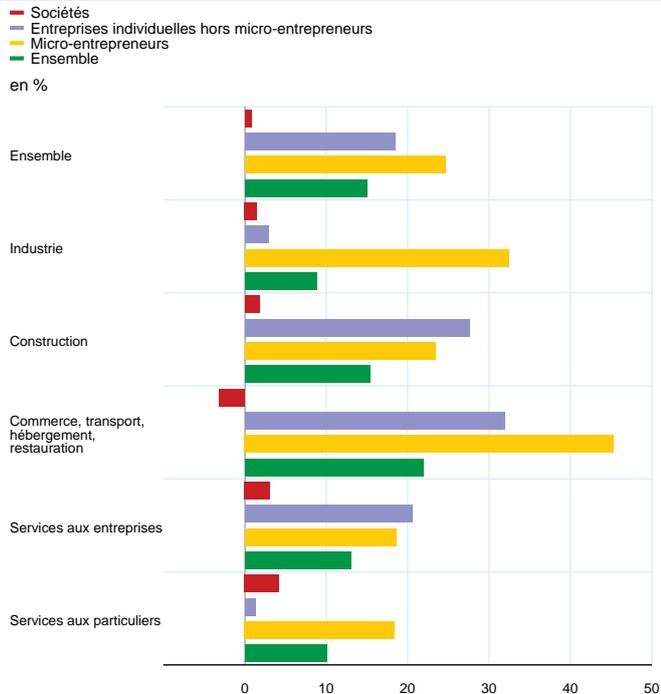
Note : nombre de créations brutes.
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

3 Évolution annuelle des défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité entre 2017 et 2018 dans la région Grand Est



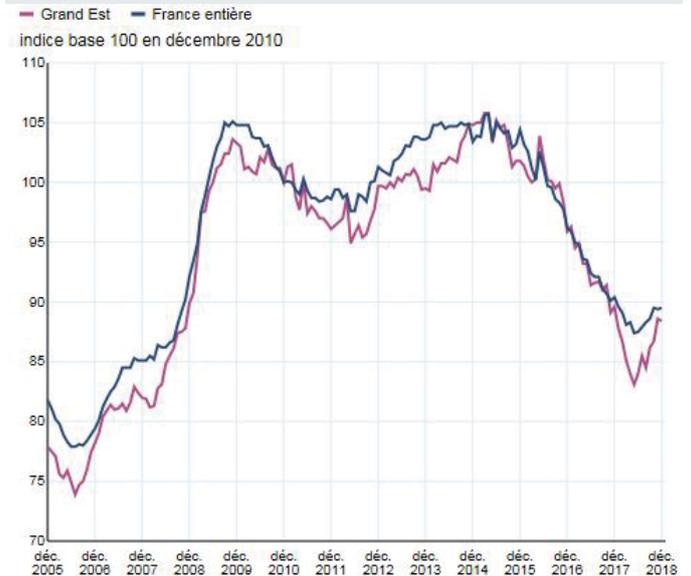
¹ : y compris agriculture.
² : hors administration publique, activités des ménages en tant qu'employeurs et activités extra-territoriales.
 Note : données brutes, en date de jugement.
 Source : Banque de France, Fiben (extraction du 16 avril 2019).

2 Évolution annuelle du nombre de créations d'entreprises entre 2017 et 2018 dans la région Grand Est



Note : données brutes.
 Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
 Source : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene).

4 Évolution des défaillances d'entreprises dans la région Grand Est



Note : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.
 Source : Banque de France, Fiben (extraction du 16 avril 2019).

Commerce extérieur

Recul des échanges avec la zone euro

Les échanges extérieurs du Grand Est ralentissent en 2018, alors qu'ils avaient sensiblement rebondi en 2017. Les exportations poursuivent leur progression, quand les importations reculent cette année. Si l'essentiel des échanges sont des produits manufacturés, les imports comme les exports de matériels de transport progressent significativement en 2018. Enfin, les échanges avec la zone euro diminuent mais restent importants.

Erwan Auger, Insee

En 2018, les échanges extérieurs du Grand Est représentent plus de 123 milliards d'euros (+ 1,2 % contre + 5,3 % en 2017). Au niveau national, le ralentissement est moins visible, l'augmentation étant encore de 3,7 %. Bénéficiant de sa situation frontalière, le Grand Est conserve son deuxième rang des régions, derrière l'Île-de-France, qui réalise près du double d'échanges en valeur. Suivent toujours l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Hauts-de-France et l'Occitanie avec respectivement 123, 115 et 91 milliards d'euros échangés. La contribution de la région est en légère baisse, à 11,8 % des échanges nationaux.

Si l'on rapporte les échanges à la population, le Grand Est est aussi en deuxième position avec 22 100 euros par habitant. La première place est perdue en 2018 au profit de la Normandie (23 600 euros par habitant). L'Île-de-France se maintient à la troisième place avec 20 300 euros échangés par habitant.

Des échanges qui progressent, mais limités par rapport aux autres régions

Depuis 2016, les échanges du Grand Est sont passés de 115,4 à 123,0 milliards d'euros, soit une croissance de près de 7 % en deux ans. Sur la même période, seules deux régions font moins bien : le Centre-Val de Loire et l'Occitanie (+ 5 % et - 6 %). Cette dernière est particulièrement touchée par un recul des échanges de produits de la construction aéronautique et spatiale (- 15 %), représentant près de 60 % des échanges de la région.

Le taux de couverture, rapport entre les exportations et les importations, progresse à nouveau pour atteindre 111 %, plaçant la

région au troisième rang. L'Occitanie affiche toujours le meilleur résultat, à 126 %, quand l'ensemble de la France présente un bilan déficitaire (86 %).

Davantage d'exportations, et moins d'importations

En 2018, les acteurs économiques de la région Grand Est ont exporté pour 64,7 milliards d'euros et importé pour 58,3 milliards d'euros, soit davantage pour les exportations et moins pour les importations qu'en 2017 (respectivement 62,6 et 59,0 milliards d'euros). De manière récurrente, l'Île-de-France conserve sa première place, tant pour les exportations que pour les importations (97,4 et 148,4 milliards d'euros). Le Grand Est est à nouveau deuxième pour les exportations et quatrième pour les importations.

Les exportations de produits manufacturés toujours en tête

Les produits chimiques (divers ou de base) et les produits pharmaceutiques représentent chacun 8 % du total des exportations. Avec les produits sidérurgiques et de première transformation de l'acier (4 %), les métaux non ferreux, le cuir, les produits en plastique ou les articles d'habillement (entre 2 % et 3 % chacun), ils composent la branche des « autres produits industriels ». Liés aux spécificités de la région, ceux-ci sont à nouveau les plus vendus en 2018. En effet, 45 % des exportations sont des produits de cette branche (après 46 % en 2017), contre 40 % au niveau national.

Le deuxième secteur le plus porteur est celui des équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique

avec 21 % du total. Cette branche représente 19 % au niveau national. Les exportations de machines et équipements d'usage général y figurent au premier rang, avec 8 % de l'ensemble. On retrouve ensuite les matériels électriques, les appareils de mesure et les machines diverses d'usage spécifique (entre 3 % et 4 %).

La branche des matériels de transport arrive en troisième position pour les exportations du Grand Est : 19 % des ventes contre 23 % au niveau national, mais l'écart entre les deux se réduit (la différence était de 6 points en 2017). Ces exportations se composent quasi exclusivement des produits de la construction automobile et des équipements associés, à hauteur de 12 % et 6 % du total. Enfin, les produits issus de la branche de l'industrie agroalimentaire représentent un peu plus de 11 %, composés pour plus de la moitié de ventes de boissons, grâce notamment à l'excellente santé des expéditions de Champagne.

Forte hausse des ventes de matériels de transport

Les exportations régionales progressent de 3,4 % en 2018, soit d'environ 2,2 milliards d'euros, un chiffre néanmoins inférieur à l'année précédente. À l'échelon national, la tendance est également à un léger ralentissement avec + 3,8 %, représentant environ 18 milliards d'euros. Les exportations de la branche des matériels de transports décollent de près de 15 %, après une année 2017 déjà très positive (+ 7 %), en lien avec l'augmentation de leur poids dans l'ensemble des ventes. Cette hausse s'explique par les ventes de produits de la construction automobile (+ 23 %).

Les exportations de produits agricoles progressent nettement (+ 8 %), même si leur impact dans l'ensemble reste limité. Les envois d'« autres produits industriels », branche phare de la région, s'accroissent mais beaucoup moins que l'année précédente (+ 0,7 % après + 5 %). En 2018, la branche est marquée par un recul de 10 % des ventes de produits chimiques. Celles d'équipements mécaniques, de matériel électrique, électronique et informatique ralentissent aussi, mais restent orientées positivement (+ 2 % après + 4 % en 2017). Enfin, les exportations de produits des industries agroalimentaires demeurent stables à + 1 %, toujours portées par les ventes de boissons (+ 3 %).

Plus de produits de la construction automobile importés

Dans le Grand Est, les importations reculent de 1,1 %, soit 700 millions d'euros de moins, tandis qu'elles augmentent de 3,6 % au plan national. La diminution des achats d'« autres produits industriels » a largement contribué à ce retrait : - 4 %, l'équivalent de 1,2 milliard d'euros en moins. Ces achats correspondent en effet à la moitié des importations totales, mais leur poids se réduit pour revenir au niveau de 2016. L'une des principales explications tient dans la forte baisse des achats de produits pharmaceutiques, - 25 % en un an, qui semble faire écho au bond de 2017 (+ 24 %). Même si leur part dans l'ensemble régional est faible (1,8 % après 2,7 % en 2017), les achats de produits pétroliers raffinés chutent de 35 % cette année.

Troisième branche pour les importations, les matériels de transport progressent de 15 % ce trimestre, portés par les produits de la construction automobile et des équipements associés. La part de cette branche gagne plus de 2 points dans l'ensemble (passant de 14 % à 16 %).

Les ventes vers la zone euro ralentissent légèrement

En 2018, les exportations sont tournées à 74 % vers l'Union européenne dont 59 % vers la zone euro. Ces proportions baissent par rapport à l'année précédente. Malgré cela, le poids des partenaires européens dans les exportations reste plus important qu'au niveau national, plus ouvert sur le reste du monde (59 % et 46 %). Quant aux importations, elles proviennent à 69 % de l'Union européenne et à 57 % de la zone euro (58 % et 47 % pour la France).

À la frontière de l'Allemagne et de la Suisse, les deux départements alsaciens affichent des exportations en hausse de 4,4 %. Leur part dans les ventes régionales augmente ainsi d'un demi-point par rapport à 2017. En Moselle, troisième département de la région en termes d'exportations, ces dernières ne s'accroissent que de 0,7 %. La Marne, qui représente 10 % des ventes régionales, suit quant à elle la tendance moyenne du Grand Est. En ce qui concerne les importations, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin restent assez largement en tête, regroupant 56 % des achats de l'étranger (- 1 point par rapport à 2017). La Moselle vient ensuite avec 19 %, suivie de la Marne (8 %).

Un quart des exportations du Grand Est est réalisé vers l'Allemagne (une part qui se réduit d'un point par rapport à 2017). Deuxième client, l'Italie totalise 8 % du total. Elle est désormais suivie de très près par le Royaume-Uni à destination duquel sont également réalisées 8 % des ventes, les incertitudes liées au Brexit semblant avoir été bien appréhendées. L'Espagne, la Belgique et les Pays-Bas arrivent ensuite avec 5 % à 7 % des exportations grandestives. En dehors de l'Union européenne, les États-Unis et la Suisse en rassemblent 5 %, quand la Chine stagne toujours à 2 %. Quant aux importations, la hiérarchie des pays n'est pas bouleversée : l'Allemagne est

toujours en tête avec 28 % des achats du Grand Est. L'Italie suit avec 7 % des importations, mais sa part dans l'ensemble perd 2 points. Viennent ensuite la Belgique, la Suisse, la Chine, l'Espagne et les États-Unis avec autour de 5 % chacun.

En termes d'évolutions, la hausse des exportations la plus significative concerne les États-Unis (+ 17 %, à 3,3 milliards d'euros). Celles vers le Royaume-Uni, la Suisse, les Pays-Bas et la Belgique s'accroissent également (entre + 6 % et + 8 %). L'Allemagne progresse très légèrement, quand l'Italie recule de manière symétrique (+ 1 % et - 1 %). À destination de la zone euro, les ventes ralentissent par rapport à 2017 (+ 2 % après + 3 %). Du côté des importations, quelques baisses sensibles sont à noter : - 22 % pour l'Italie, - 16 % pour les États-Unis et - 12 % pour les Pays-Bas. Les achats, qui diminuent de près de 5 % dans la zone euro, augmentent en revanche de 16 % en provenance de l'Espagne. ■

Avertissement

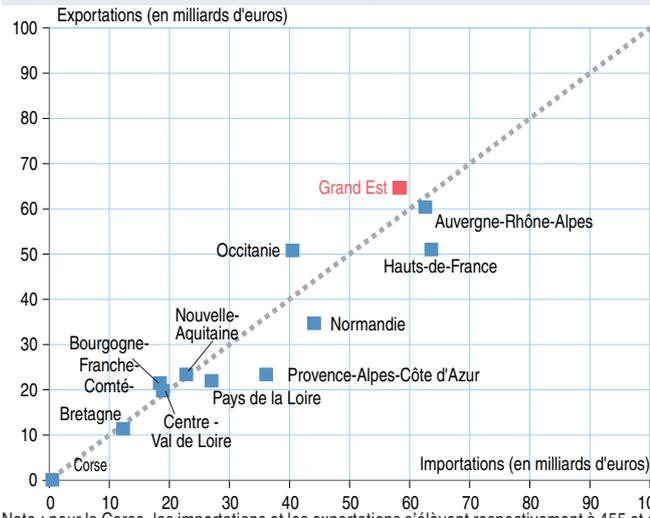
D'après les données des Douanes, pour la ventilation des échanges nationaux aux niveaux départementaux et régionaux, le procédé est le suivant. À l'importation, c'est le département de destination réelle des marchandises importées qui est indiqué, et non le département du siège social de l'importateur. À l'exportation, c'est le département d'exportation des marchandises qui est mentionné, il s'agit donc du lieu initial à partir duquel les marchandises sont exportées, et non le siège social de l'entreprise qui exporte.

Cela étant entendu, il peut subsister une surévaluation ou une sous-évaluation des flux dues à la présence d'entreprises réalisant uniquement des importations ou des exportations.

De plus, les flux de gaz naturel et d'électricité sont attribués par convention à la région Île-de-France et au département de Paris.

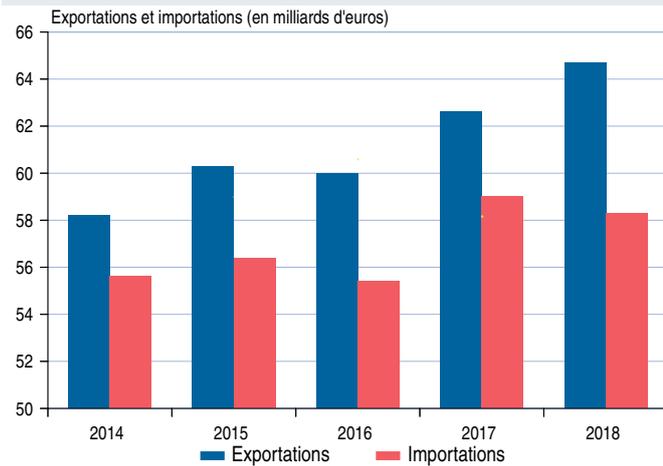
Enfin, les échanges mesurés pour le commerce extérieur régional concernent uniquement les biens. Les services, qui peuvent recouvrir une part non-négligeable de ces échanges, ne sont pas pris en compte dans les données diffusées par les Douanes.

1 Échanges commerciaux des régions en 2018



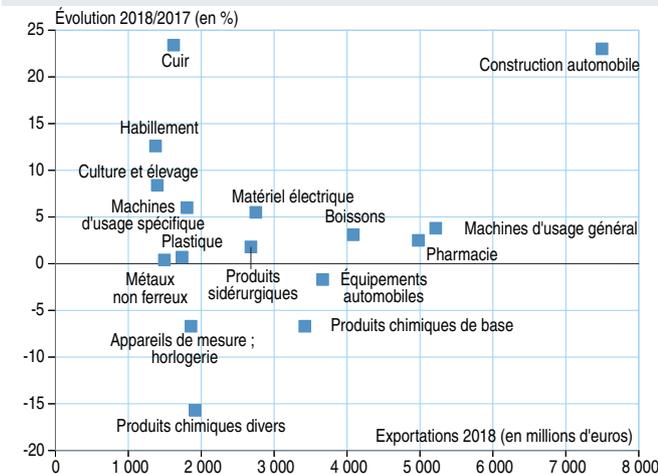
Note : pour la Corse, les importations et les exportations s'élèvent respectivement à 455 et à 77 millions d'euros.
Lecture : en 2018, la région Grand Est a importé pour 58,3 milliards d'euros et exporté pour 64,7 milliards d'euros, ce qui place la région au-dessus de la droite qui représente l'équilibre entre les importations et les exportations.
Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

2 Évolution des échanges extérieurs du Grand Est de 2014 à 2018



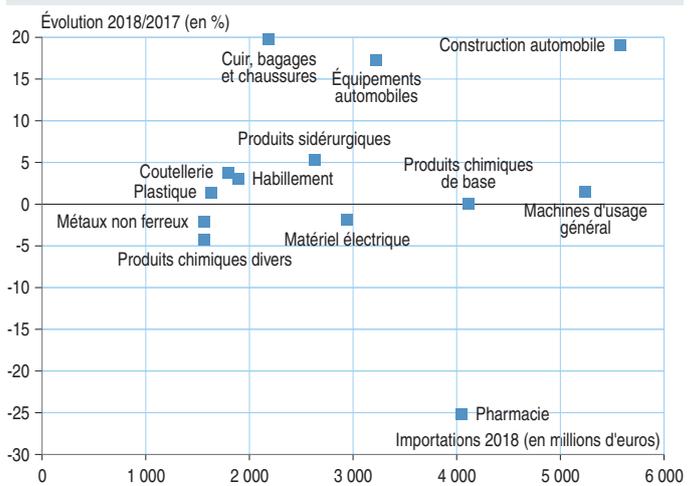
Lecture : en 2018, les importations de la région s'élèvent à 58,3 milliards d'euros et les exportations à 64,7 milliards d'euros.
Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

3 Principales exportations de produits du Grand Est



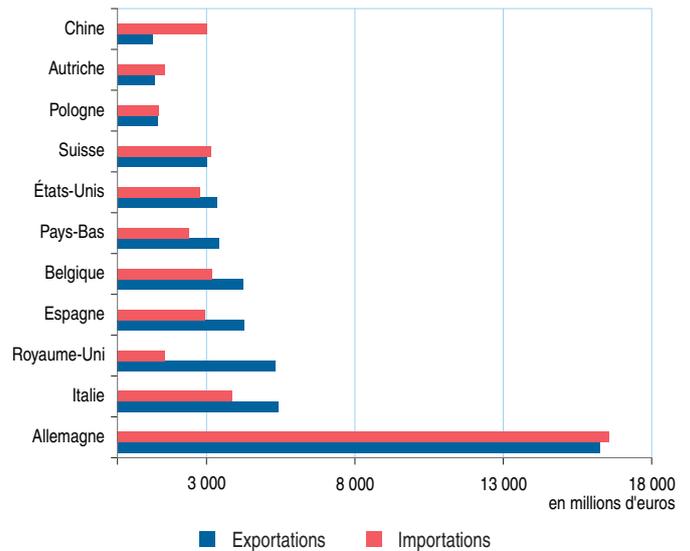
Lecture : en 2018, 7 496 millions d'euros de produits de la construction automobile ont été vendus à l'étranger, soit une hausse de 23 % par rapport à 2017.
Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

4 Principales importations de produits du Grand Est



Lecture : en 2018, 5 578 millions d'euros de produits de la construction automobile ont été achetés à l'étranger, soit une hausse de 19 % par rapport à 2017.
Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

5 Principaux partenaires commerciaux du Grand Est en 2018



Lecture : en 2018, la région Grand Est a importé pour 16 571 millions d'euros et exporté pour 16 244 millions d'euros avec l'Allemagne.
Source : Douanes, données brutes de collecte, CAF-FAB hors matériel militaire.

Allemagne-Belgique-Luxembourg-Suisse

Bonne santé de l'économie suisse et luxembourgeoise, ralentissement conjoncturel en Allemagne

En Allemagne et particulièrement dans les lands du Bade-Wurtemberg et de la Sarre, l'année 2018 est marquée par une croissance moins forte que les années précédentes. Néanmoins, la hausse de l'emploi s'accroît. La Suisse et le Luxembourg maintiennent leur haut niveau de croissance, tandis qu'en Belgique, l'augmentation du Produit intérieur brut ralentit légèrement.

Marie-Laure Kayali, Insee

Ralentissement de la croissance en Allemagne...

Après deux années de croissance vigoureuse, l'économie **allemande** ralentit en 2018 (PIB en hausse de 1,4 % après + 2,2 % en 2016 et en 2017). Ce fléchissement est lié à la baisse de production de l'industrie automobile concomitante avec l'entrée en vigueur de la nouvelle norme de mesure de consommation et d'émissions de polluants (WLPT) ; de même, les basses eaux de certaines voies navigables, notamment le Rhin, ont entraîné une réduction du trafic fluvial. La croissance, élevée au premier semestre, fléchit nettement durant les deux derniers trimestres (- 0,2 % et 0,0 %). Néanmoins, elle participe pour un quart à la croissance européenne.

En 2018, la consommation intérieure et les investissements sont les principaux soutiens à la croissance et y contribuent respectivement pour 0,7 et 0,3 point. D'une part, la consommation des ménages et de l'État augmente de 1 %, d'autre part, les entreprises et l'État investissent davantage qu'en 2017. L'investissement progresse dans les biens d'équipements et dans la construction, mais moins dans la recherche-développement (+ 4,5 %, + 3 % et + 0,4 %). Pour la première fois en cinq ans, la dynamique du secteur manufacturier est inférieure à celle du secteur des services, où la valeur ajoutée brute augmente de 1,5 % par rapport à 2017. Dans l'industrie manufacturière, qui contribue pour plus d'un quart au PIB, la hausse n'est que de 1 %. En effet, la production manufacturière, particulièrement la production automobile, recule durant le second semestre 2018 (- 2 % et - 7 %). Le commerce extérieur de l'Allemagne s'en

ressent : en 2018, l'excédent commercial s'élève à 228 milliards d'euros, contre 248 en 2017. Les exportations progressent tout de même de 3,0 % et les importations de 5,7 %.

La population active occupée continue d'augmenter pour la treizième année consécutive et atteint 44,8 millions d'actifs en moyenne en 2018, soit + 1,3 % par rapport à 2017. Le taux de chômage annuel moyen au sens du Bureau international du travail (BIT) passe de 3,6 % à 3,1 % entre 2017 et 2018 et le nombre de chômeurs baisse de 9 % sur la même période (1,4 million en 2018).

... et dans le Bade-Wurtemberg

La croissance du **Bade-Wurtemberg** ralentit également à + 1,5 %, après + 2,8 % en 2017. Le PIB est tiré par la bonne performance des services, dont la valeur ajoutée est en hausse de 1,7 %, supérieure à celle de l'industrie (+ 1,1 %). La production, les commandes et le chiffre d'affaires industriels évoluent modérément comparés à 2017. Néanmoins, le chiffre d'affaires nominal global atteint un niveau record de 351 milliards d'euros, grâce aux exportations qui restent dynamiques (203 milliards d'euros, soit + 1,4 %), principalement vers les États-Unis et la Chine. Les importations s'élèvent à 178 milliards (+ 4,4 %).

La hausse de l'emploi s'accroît, avec 6,33 millions d'actifs occupés en moyenne (+ 1,3 %). Le secteur tertiaire, qui regroupe plus des deux tiers des emplois, gagne 43 900 actifs, soit + 1,0 %. Mais c'est dans l'industrie et le bâtiment que les effectifs augmentent le plus (+ 2,0 %). Ainsi le taux de chômage diminue et passe de 3,2 % à 3,0 % entre fin 2017 et fin 2018.

En **Rhénanie-Palatinat**, la croissance rebondit à 1,7 % en 2018, et s'avère nettement plus dynamique qu'en 2017 et 2016 (+ 0,9 % et + 0,6 %), grâce à la contribution positive du secteur tertiaire, de l'industrie et du bâtiment. La performance économique progresse de 1,4 % dans les services, de 1,5 % dans l'industrie et de 5,9 % dans la construction. Le commerce extérieur est vigoureux avec des exportations en nette hausse (60 milliards d'euros, soit + 9 %), tout comme les importations (46 milliards, soit + 13 %). La France reste le premier partenaire à l'export et se place en troisième position pour l'import (+ 7 % et + 14 %). Le land de Rhénanie-Palatinat compte en moyenne 2 millions d'emplois en 2018, soit 0,9 % de plus qu'en 2017. Les effectifs augmentent dans tous les secteurs : + 1,0 % dans le tertiaire et dans l'industrie, et + 1,3 % dans la construction. Le taux de chômage baisse de 0,4 point à 4,1 %.

L'économie **sarroise** se contracte de 0,8 % en 2018 (après + 1,0 % en 2017 et - 0,5 % en 2016), en raison de la chute de la production de l'industrie automobile et de la fabrication de machines (- 13 % et - 6 %). Ainsi, le chiffre d'affaires de l'industrie recule de 2,4 %. En Sarre, 532 100 personnes en moyenne ont un emploi en 2018, soit une augmentation de 0,5 % en un an, et le taux de chômage passe de 6,2 % fin 2017 à 5,7 % fin 2018.

Rebond de la croissance en Suisse

La **Suisse** affiche une croissance vigoureuse de 2,5 % en 2018 (après + 1,6 % en 2017). L'industrie manufacturière, qui bénéficie d'une forte demande internationale, en est le principal moteur. Ainsi, le

commerce extérieur réalise un excédent de 31,3 millions de francs suisses. Les exportations se renforcent de 5,7 % et les importations de 8,6 %. En revanche, la consommation intérieure est moins dynamique, comme les investissements dans la construction et en biens d'équipement qui perdent de leur élan par rapport à 2017.

La Suisse compte 5,1 millions d'emplois fin 2018, soit une augmentation de 1,3 % sur un an, plus forte encore en Suisse du Nord-Ouest (+ 2,1 %). Le secteur secondaire enregistre une hausse de 1,2 % grâce au gain d'emplois dans l'industrie manufacturière (+ 1,8 %), alors que l'emploi stagne dans la construction. Le secteur tertiaire gagne également des emplois (+ 1,3 %). Fin 2018, 313 800 frontaliers de nationalité étrangère travaillent en Suisse et leur nombre diminue de 0,6 % sur un an. Mais ceux venant de France (55 %) ne cessent de progresser. En revanche, parmi eux, les 33 000 frontaliers qui résident en Alsace et se rendent dans les cinq cantons de la Suisse du Nord-Ouest sont moins nombreux en 2018 (- 2 %). Le taux de chômage suisse au sens du BIT faiblit légèrement : il passe de 4,8 % en 2017 à 4,7 % en 2018, et de 4,4 % à 4,2 % en Suisse du Nord-Ouest.

L'expansion économique se poursuit au Luxembourg

Au **Luxembourg**, l'expansion économique se poursuit et la croissance se renforce en

2018 avec un PIB en hausse de 2,6 % (+ 1,5 % en 2017 et + 2,4 % en 2016). L'activité est principalement portée par le dynamisme de la consommation des ménages et des dépenses publiques (+ 4 %). À l'inverse, les investissements et le secteur financier luxembourgeois se contractent (- 3 % et - 4 %). Sur l'ensemble de l'année 2018, l'emploi augmente de 3,6 %, tout comme l'emploi salarié. Ce dernier s'appuie sur les résidents étrangers mais surtout sur les travailleurs frontaliers : 192 000 actifs en moyenne annuelle, en hausse de 4,7 % comparés à 2017, et dont plus de la moitié provient de France. Ces travailleurs représentent près des trois quarts de la main-d'œuvre au Luxembourg. Sur le marché du travail, la décre du chômage se poursuit. En fin d'année, 15 200 demandeurs d'emploi sont inscrits à l'Agence pour le développement de l'emploi (- 12 % par rapport à l'année précédente). Ainsi, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 5,0 %, contre 5,9 % en 2017.

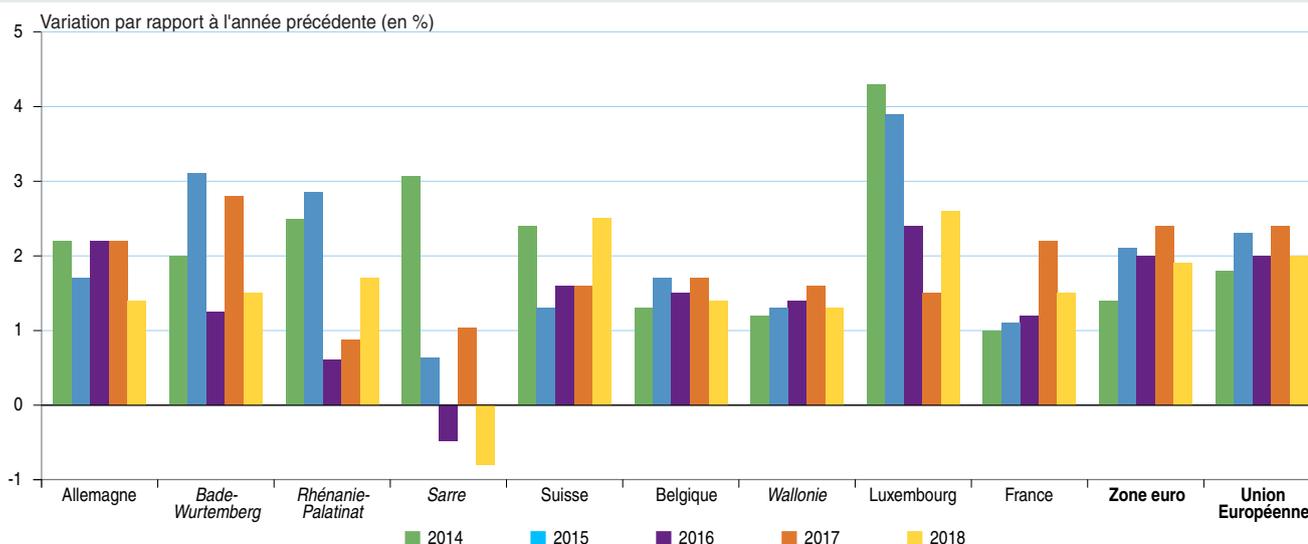
Croissance continue en Belgique et en Wallonie

La Banque nationale de **Belgique** estime la croissance belge à 1,4 %, après 1,7 % en 2017 et 1,5 % en 2016. Elle est surtout portée par les investissements des entreprises et des administrations publiques (+ 2,7 % et + 6,8 %) ainsi que par les exportations (+ 3,6 %), qui contribuent pour 0,3

point à la progression du PIB. Dans ce contexte, l'emploi augmente de 1,3 % par rapport à 2017 (4,76 millions d'actifs occupés en 2018). Ainsi, le taux de chômage au sens du BIT recule nettement : il s'établit à 6,0 % contre 7,1 % un an auparavant.

L'évolution du PIB de la **Wallonie** demeure stable en 2018, elle est estimée à + 1,3 %, après + 1,6 % en 2017. L'activité économique repose en partie sur le commerce extérieur, qui contribue pour 0,7 point au PIB. D'après les estimations de l'institut Wallon (IWEPS), les exportations en volume se seraient accrues de 4,6 % sur l'ensemble de l'année, une nouvelle fois stimulées par les produits pharmaceutiques dont la demande dépend relativement peu des évolutions conjoncturelles. Sur le troisième trimestre 2018, les exportations de ces produits ont ainsi progressé de 21 % en rythme annuel (en valeur). En 2018, la croissance de l'emploi a été relativement robuste, soit + 17 750 actifs occupés ou + 1,3 % en moyenne annuelle. Le nombre de demandeurs d'emploi recule et le taux de chômage au sens du BIT diminue : 9,8 % en 2017 et 8,5 % en 2018. ■

1 Taux de croissance du PIB



Note : le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés dans leur création. Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles.

Pour le calcul du taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est évalué avec les prix de l'année précédente et les changements du volume ainsi calculés sont imputés au niveau d'une année de référence. C'est ce qu'on appelle une série chaînée liée. Par conséquent, les mouvements de prix ne contribuent pas à augmenter le taux de croissance.

Sources : Destatis, Statistische Landesämter Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg, Saarland, Confédération Suisse, Secrétariat d'État à l'économie, Banque nationale de Belgique, Office national pour l'emploi belge, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), Institut national de la statistique et des études économiques luxembourgeois (Statec), Insee.

Agriculture

Une année 2018 pénalisée par la sécheresse estivale

La sécheresse estivale de 2018 généralisée dans le Grand Est pénalise le bilan des productions végétales, notamment les cultures d'automne (maïs, betteraves, pommes de terre), et la production de fourrages. Côté prix, une récolte mondiale en retrait favorise les cours des céréales sur les premiers mois de campagne, tandis que la filière sucre fait toujours face à des cours bas pour sa deuxième campagne depuis la suppression des quotas.

La hausse de la production laitière régionale se révèle la plus forte de France, malgré une réduction du cheptel laitier suite à la sécheresse. Les cours des bovins se replient, et l'export de brouards baisse sensiblement en 2018. Enfin, la proximité de la peste porcine africaine pourrait constituer une menace pour la filière porcine du Grand Est.

Cécile Biaudet, Geneviève Boude, Rémi Courbou, Philippe Wattelier, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Grand Est)

Grandes cultures : le maïs fortement affecté par la sécheresse

En 2018, la production de céréales, d'oléagineux et de protéagineux du Grand Est s'élève à 11 millions de tonnes (Mt), soit 1,4 % de moins que la moyenne quinquennale 2013-2017 (11,2 Mt). Le résultat des récoltes du maïs grain, fortement touchées par la sécheresse, constitue le principal facteur de repli. Les autres grandes cultures ont quant à elles bénéficié d'un printemps doux et pluvieux, permettant une production conforme aux normales, à l'exception du colza en retrait de 3 % par rapport à la moyenne.

La production de blé tendre reste stable sur un an avec 5 Mt produites dans la région, mais diminue légèrement comparée à la moyenne quinquennale (- 0,6 %). En 2018, si les surfaces accusent un recul par rapport à 2017 en raison de prix mondiaux peu incitatifs fin 2017, les conditions de cultures permettent une récolte précoce et de bons rendements : 73 quintaux/hectare (q/ha) contre 72 q/ha en moyenne. Une récolte mondiale en baisse dans les principaux bassins de production entraîne une forte hausse des cours en juillet, qui dépassent le palier symbolique des 200 €/t avant de se stabiliser entre 190 €/t et 200 €/t. Les cotations s'orientent à la baisse au premier trimestre 2019 en raison d'anticipations positives sur le niveau de la récolte à venir.

La plus forte régression concerne la production de maïs grain qui, avec 1,7 Mt produits en 2018, décroît de 17 % sur un an et de 9 % par rapport à la moyenne des cinq années précédentes, du fait de la sécheresse. Les départements alsaciens ont été les moins affectés par

la sécheresse grâce à l'irrigation. Le rendement régional du maïs grain s'élève à 95 q/ha en 2018, contre 113 q/ha l'année précédente et 99 q/ha en moyenne. Les surfaces continuent leur érosion en perdant 0,6 % sur un an. La sécheresse de l'été contribue à la flambée des cours en août et septembre 2018, avant que les cotations se stabilisent à partir d'octobre autour de 175 €/t. La tendance fléchit au premier trimestre 2019 dans le sillage du blé.

Avec 1 Mt, la production de colza baisse de 3 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les conditions météorologiques du printemps ont perturbé le développement des plantes, notamment au nord de la région. Dans le Grand Est, le rendement moyen atteint 31,6 q/ha en 2018 contre 34,4 l'année précédente et 37,5 q/ha en moyenne quinquennale. Les cours du colza restent dans la moyenne des cotations observées ces dernières années, entre 360 et 380 €/t. La conjonction de facteurs haussiers (récoltes en retrait, réduction des surfaces semées fin 2018) et baissiers (concurrence des autres huiles, tensions sino-américaines) maintient les cours dans cette fourchette.

Enfin, la production d'orges diminue de 2,2 % en comparaison de la moyenne, à 2,8 Mt. L'augmentation notable des rendements (+ 5,3 %) compense en partie la baisse sensible des surfaces (- 5,5 %), notamment dans les départements lorrains où l'assolement en orges recule jusqu'à -10 % par rapport à la moyenne. Les cours des orges suivent la tendance de ceux du blé, avec une hausse des prix après la récolte, par effet de substitution. La tendance s'inverse au premier trimestre 2019 du fait d'une demande en berne et d'une

parité monétaire défavorable aux exportations.

Betteraves sucrières, la double peine : des rendements en retrait et des prix bas

La campagne sucrière 2018/2019 a pris fin mi-janvier dans le Grand Est, et s'avère l'une des plus courtes de ces dernières années en raison de rendements décevants. La sécheresse prolongée a eu un impact notable sur les rendements, avec 77 tonnes/hectare (t/ha) en 2018 contre 96 t/ha en 2017 (- 20 %) et 91 t/ha en moyenne (- 15 %). Les surfaces de betterave sont en léger retrait sur un an (- 0,8 %), sur fond d'excédents mondiaux de production de sucre qui tirent les prix à la baisse, et de tensions au sein de la gouvernance de la filière. Elles restent cependant à un niveau élevé depuis la libéralisation du secteur, avec 115 300 ha dans la région en 2018 contre 98 000 ha en 2016 (+ 18 %), à la fin de l'ère des quotas.

Pommes de terre : récolte correcte en consommation mais moindre en féculé

Les conditions météorologiques de cette année n'ont pas été trop pénalisantes pour les pommes de terre de consommation, majoritairement irriguées. Le rendement se situe à 48 t/ha dans le Grand Est, au niveau de la

moyenne quinquennale, mais légèrement moins qu'en 2017 (- 2 t/ha). La progression des surfaces de 800 ha permet un accroissement de la production de 2 % par rapport à 2017. Dans un contexte de baisse de la production européenne et d'une demande industrielle croissante, les prix sont fermes avec une révision à la hausse des nouveaux contrats.

Par contre, la production en pommes de terre de féculé, généralement non irriguées, diminue de 13 % en un an. Les surfaces sont stables mais le rendement perd 7 t/ha comparé à 2017 et se situe 20 % en dessous de la moyenne quinquennale.

Fourrages : une production fortement déficitaire en Grand Est

Malgré un printemps 2018 favorable à la pousse de l'herbe, la production des prairies du Grand Est, stoppée par la sécheresse estivale, est déficitaire cette année de 35 % par rapport à une année moyenne, avec des disparités allant de 20 à 40 % selon les régions fourragères. La production en maïs fourrage, dont la qualité nutritive est dégradée, se situe 8 % en dessous de la moyenne quinquennale. Face à cette situation, le bilan fourrager des exploitations est fortement déficitaire et les éleveurs sont contraints à des achats de fourrage.

Production laitière : une année plus favorable

Le Grand Est produit au total 2 274 millions de litres de lait en 2018. C'est 50 millions de plus qu'en 2016 et 2017 et 20 millions de plus que la moyenne quinquennale 2013-2017. La région est ainsi celle qui a enregistré la plus forte augmentation de production (+ 2,3 %), alors que le niveau national est stable. Plus de 4 % des livraisons en laiteries sont réalisées en production biologique, contre 3,2 % l'an dernier et 3,5 % pour l'ensemble métropolitain. Cet accroissement de production a eu lieu sur les trois premiers trimestres, grâce à une météo plutôt favorable, avant que la canicule estivale ne réduise la production fourragère nécessaire par la suite.

En production conventionnelle, la hausse de 1,4 % (+ 30 millions de litres) résulte d'une amélioration de la productivité par animal et d'une progression des cheptels, passant de 63 vaches en 2013 à 73 en 2018. Ceci compense la perte de 1 000 producteurs ces six dernières années, proches désormais du seuil des 4 000, ainsi qu'une décapitalisation des cheptels laitiers.

La hausse de la production régionale totale provient donc également des exploitations biologiques ; la croissance annuelle est de 29 % (+ 20 millions) et le nombre de producteurs s'élève aujourd'hui à 306, soit 80 de plus qu'en 2013.

Tandis que le prix moyen du lait conventionnel gagne 2 € par rapport à l'an dernier, à 343 € les milles litres, le lait d'origine biologique est rémunéré à une moyenne de 466 €, soit 5 € de plus qu'en 2017.

Productions bovines : 2018 comme 2017, plutôt dans la moyenne

2018 restera une année caractérisée par une quantité importante d'abattage de vaches laitières (+ 6,6 %), notamment sur le dernier trimestre, après une année 2017 en recul de 6,5 %. Dans une moindre mesure, on observe également une hausse des abattages d'anciennes allaitantes (+ 1,3 %). Au total, les quantités abattues de gros bovins demeurent identiques à 2017, comme au niveau national.

Après les hausses de 2017, l'année 2018 est marquée par des cours en baisse pour le jeune bovin et la génisse (- 2 % et - 2,7 %), avec des valeurs globalement toujours inférieures à l'an dernier. Dans le même temps, les cotations des vaches de réforme allaitantes et laitières demeurent stables.

En 2018, 20 400 jeunes bovins sont exportés. Cela traduit un repli de 14,5 % des envois de broutards, notamment des mâles (- 22 %). La région exporte désormais plus de femelles que de mâles.

Entre janvier et décembre 2018, tandis que le coût général des intrants mesuré par l'indice IPAMPA augmente de près de 4 %, le coût de aliments pour gros bovins s'accroît de 7,2 %.

Productions porcines : le risque reste présent

L'année est marquée par la proximité de la peste porcine africaine, présente notamment en Belgique, mais également en Chine, avec comme conséquence une désorganisation complète du marché international, auquel il faut ajouter le conflit commercial sino-américain. Les cours demeurent bas tout au long de l'année, en Europe comme en France. Régionalement, avec une moyenne annuelle de 1€38 le kilo de porc classe E+S, ils sont inférieurs de près de 11 % à ceux de 2017 et de 8,6 % ramenés à la dernière moyenne quinquennale. L'effet s'en ressent d'autant plus chez les producteurs que dans le même temps, le coût de l'aliment porcin progresse de plus de 8 %.

À l'inverse, les abattages régionaux de porcs charcutiers sont en hausse de 8,7 % en unités, mais de 8,4 % en tonnage, les poids unitaires ayant régressé de 320 grammes. À l'échelle européenne et malgré un recul de 2,3 % en Allemagne, la production porcine augmente de 2,7 % en tonnage. En France, la croissance est de 0,9 %.

Productions ovines : stabilité

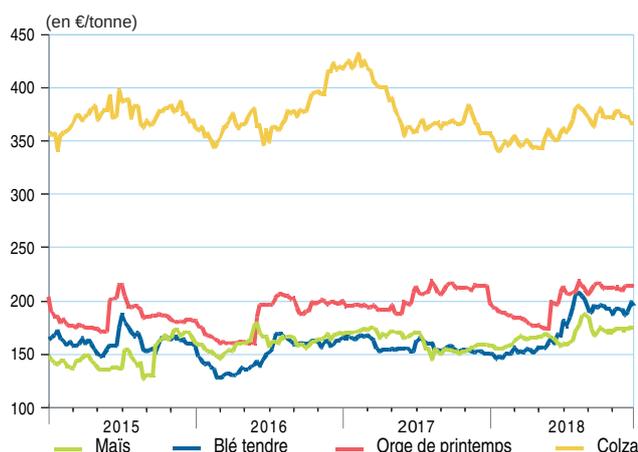
C'est une année de stabilité pour les cours ovins. Grâce à un premier semestre favorable et malgré un second semestre plus baissier, les cours sont en hausse de près de 1 % comparés à 2017 et quasiment constants depuis cinq ans. Cela ne compense pas complètement l'augmentation du coût des aliments (+ 5,2 %), même si la charge est moindre sur les coûts de production. Le constat est identique concernant les abattages, restés pratiquement inchangés depuis trois ans. ■

1 Productions végétales dans le Grand Est

	Production (en tonnes)		Variation de la production (en %)	
	2018	2017	2018/2017	2018/2013-2017
Céréales	9 734 343	10 037 738	-3,0	-2,0
dont blé tendre	5 005 202	5 012 920	-0,2	-0,6
orge d'hiver	1 484 148	1 486 653	-0,2	-3,8
orge de printemps	1 341 855	1 301 522	3,1	3,3
maïs grain	1 716 595	2 059 824	-16,7	-8,9
Oléagineux	1 107 297	1 052 982	5,2	-0,6
dont colza	1 007 479	950 011	6,0	-3,0
tournesol	62 778	71 095	-11,7	11,7
Protéagineux	121 820	151 500	-19,6	-10,4
dont pois protéagineux	112 234	137 264	-18,2	-6,4
féverole	9 366	14 118	-33,7	-47,7
Betteraves	8 927 465	11 159 628	-20,0	-1,4
Pommes de terre	929 081	939 504	-1,2	7,5
dont féculerie	230 530	265 994	-13,2	-5,7
consommation	679 382	655 614	3,6	13,0

Source : SRISE DRAAF Grand Est, Statistique agricole annuelle 2013 à 2018.

2 Cours des céréales et oléagineux



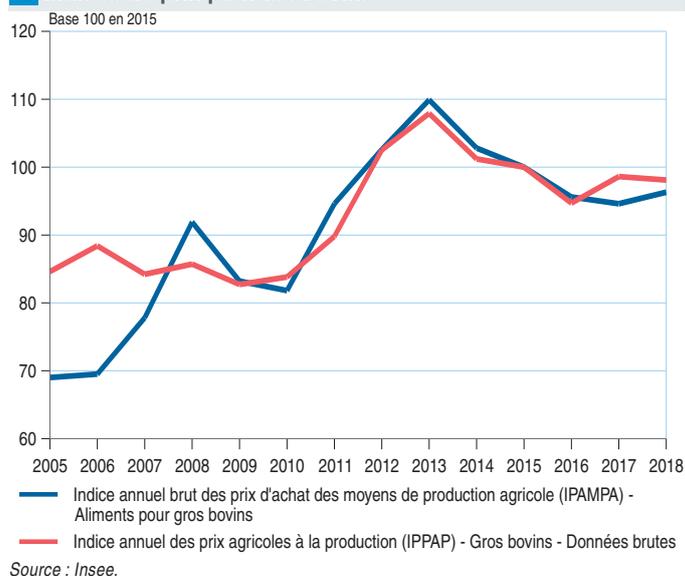
Source : Marché de Paris.

3 Productions animales dans le Grand Est

	Production (en tonnes)		Variation de la production (en %)	
	2018	2017	2018/2017	2018/2013-2017
Gros bovins	87 145	85 661	1,7	-1,6
dont vaches	30 511	28 771	6,0	3,0
génisses	13 283	11 983	10,8	37,7
taurillons	34 559	35 320	-2,2	-11,7
bœufs	7 787	8 623	-9,7	6,6
Veaux de boucherie	1 150	1 352	-14,9	25,9
Ovins	1 740	1 724	0,9	9,1
dont agneaux	1 682	1 681	0,1	8,9
Porcins	24 396	22 549	8,2	17,2
dont porcs charcutiers	24 071	22 188	8,5	17,5
Production laitière (en milliers d'hl)	22 742	22 229	2,3	0,7

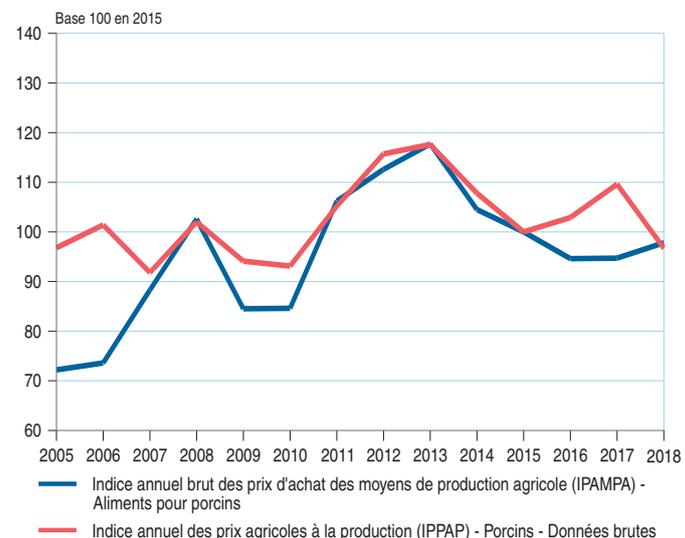
Source : SSP, enquête Abattages et FranceAgrimer, enquête mensuelle laitière.

4 Indices de prix pour les bovins



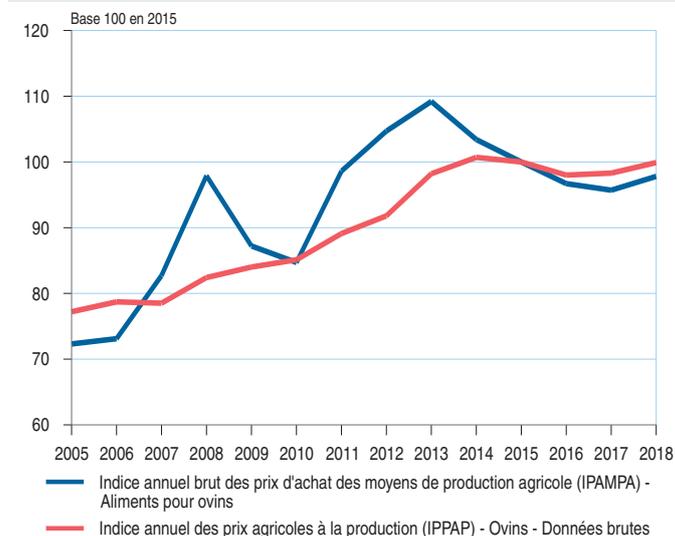
Source : Insee.

5 Indices de prix pour les porcins



Source : Insee.

6 Indices de prix pour les ovins



Source : Insee.

Viticulture

Des vendanges exceptionnelles en 2018, mais des expéditions en repli

Dans le Grand Est, les campagnes viticoles se suivent, mais ne se ressemblent pas. Après une année 2017 marquée par les aléas climatiques, 2018 est l'année de tous les records de précocité et de rendements. Les vendanges 2018 sont les cinquantièmes à débuter en août depuis les quinze dernières années. Pour le vignoble champenois, il s'agit des meilleures vendanges depuis 2000.

En vins de Champagne, les marchés français et européens sont en recul, tandis que ceux des pays tiers poursuivent leur croissance. La stratégie de commercialisation de la filière porte ses fruits à l'export (hausse de la valeur, malgré un retrait des ventes globales de 2 %). Au contraire, en Alsace, les ventes diminuent, sauf celles de Crémant pour lequel les consommateurs manifestent un certain attrait notamment à l'export.

Sultan Baspinar, Cécile Biaudet, Rémi Courbou, Hélène Frumholz, Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf Grand Est)

En 2018, la production française de vins d'appellation est en nette hausse dans tous les bassins viticoles par rapport à la moyenne quinquennale du fait de conditions climatiques favorables. Seuls quelques dégâts localisés de grêle sont à déplorer. La faiblesse des stocks, suite aux récoltes 2017 et 2016 en retrait, limitent cependant les disponibilités pour la campagne de commercialisation, et maintiennent des niveaux de prix élevés à l'exportation.

Des conditions météorologiques régionales très favorables

Les conditions de culture étaient bonnes à la sortie de l'hiver et la douceur des températures du printemps a favorisé un départ de la végétation plus précoce qu'en 2017. Pourtant, les bourgeons sont apparus tardivement, limitant ainsi les risques de dégâts liés au gel, absent par ailleurs en 2018. Les vignes ont dix jours d'avance par rapport à la moyenne décennale.

Des orages de grêle fin avril et début mai ont causé des dégâts sur 1 800 hectares de vignoble champenois, dont 900 ha entièrement détruits dans les secteurs de la Vallée de la Marne et de la Côte des Bars. Ce climat humide a favorisé le développement précoce du mildiou en Champagne alors qu'en Alsace, l'état sanitaire des vignes restait bon.

L'été marque le retour d'une météo particulièrement favorable pour les vignes. La faible pluviométrie, ainsi que les mesures de protections mises en place, ont permis de contenir le développement des maladies. Par

ailleurs, la sécheresse n'a pas réduit le potentiel de rendement, sauf localement en Alsace. Le cycle de développement étant en avance de 15 à 20 jours, les vendanges ont débuté le 20 août en Champagne. En Alsace, elles ont commencé le 22 août pour le Crémant, le 3 septembre pour les vins tranquilles et le 17 septembre pour les mentions Vendanges tardives et Sélections de Grains Nobles. C'est la cinquième fois en quinze ans que les vendanges démarrent au mois d'août.

Vendanges exceptionnelles en Champagne

Le potentiel de rendement agronomique en Champagne se situe entre 16 000 et 18 000 kg/ha, soit les meilleurs chiffres depuis l'année 2000. Le rendement commercialisable fixé par le Comité Champagne est de 10 800 kg/ha sans déblocage de réserve.

En septembre, les vendanges sont terminées en Champagne et sont exceptionnelles en volume et en qualité. Le rendement en appellation atteint 12 300 kg/ha. La production de vins classés AOC (y compris mise en réserve) s'élève à 2,5 millions d'hectolitres (hors départements de l'Aisne et de la Seine-et-Marne).

En Alsace, précocité, quantité et qualité sont les maîtres mots de ce millésime

Les vendanges alsaciennes sont remarquables en raison de leur précocité, de la quantité et de la qualité des raisins. Elles se déroulent sur une période de deux mois afin de gérer au mieux les maturités et les

acidités. Les vignes présentent un excellent état sanitaire et les grappes sont nombreuses. Malgré le phénomène de sécheresse intense limité toutefois à certains secteurs du vignoble, la production de ce millésime est généreuse et de grande qualité.

Le volume de récolte 2018, toutes AOC classées confondues, s'établit à 1,2 million d'hectolitres, y compris 27 600 hl de VCI (volumes complémentaires individuels), un niveau proche de celui de 2016. Cela représente une hausse de 33% par rapport à 2017, dont la récolte AOC atteignait 0,9 million d'hectolitres.

Avec plus de 28 200 hl, les volumes constatés pour les Vendanges tardives et les Grains Nobles sont parmi les plus élevés de ces trente dernières années.

Champagne : les tendances des expéditions de ces dernières années se confirment

Au cours de l'année 2018, 302 millions de bouteilles sont vendues dans le monde, soit une baisse de 1,7% par rapport à 2017 ; le chiffre d'affaires atteint cependant un nouveau record en frôlant les 4,9 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 0,3%. Les vignerons sont les acteurs économiques qui profitent le moins de ce phénomène car leurs principaux marchés

destinataires sont la France et l'Europe. Les Maisons, désormais habituées à commercialiser avec les pays tiers, valorisent le mieux leurs produits.

Par rapport à 2017, ce sont en effet les expéditions des vigneron qui reculent le plus, puis celles des Maisons (respectivement - 5,4 % et - 1,5 %). Seules les coopératives marquent une très légère progression de 0,7 %.

Les expéditions à destination de la France sont le plus en retrait (- 4,6 % par rapport à 2017 et - 8,6 % par rapport à la moyenne quinquennale). Le marché européen reste globalement stable, avec une légère réduction de 0,9 % par rapport à 2017 et de 1,8 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les

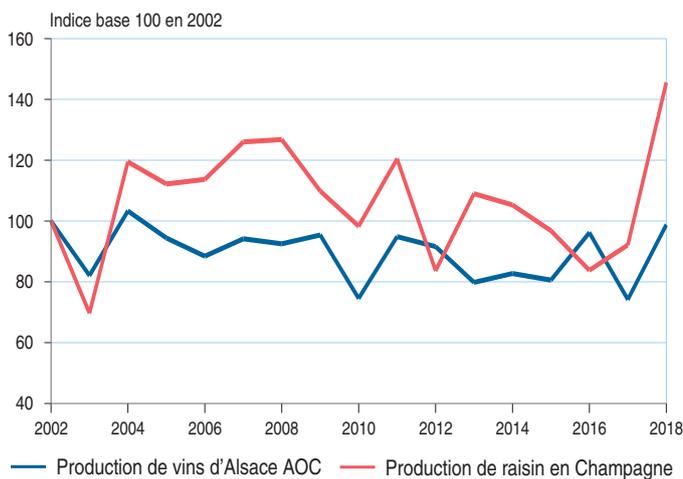
anticipations liées au Brexit ne sont pas sans conséquence sur les ventes vers le Royaume-Uni et expliquent en partie la baisse des expéditions vers l'UE. À l'inverse, le marché des pays tiers reste toujours moteur avec une progression des expéditions de 3,2 % comparé à 2017 : 79 millions de bouteilles ont été envoyées vers ces destinations en 2018, soit une hausse de 13,9 % par rapport à la moyenne quinquennale. Les principaux marchés importateurs sont les États-Unis, le Japon et la Chine.

contexte économique globalement morose, ce volume est en diminution de 3,5 % comparé à 2017. Parmi les AOC Alsace, la commercialisation du Crémant avec 247 000 hl augmente de 1,6 % par rapport à l'année précédente. Ce sont essentiellement les ventes à destination de l'export qui connaissent un essor (+ 7 %). Les ventes de l'AOC Alsace, qui représentent 70 % des volumes commercialisés, reculent de 5,1 % en comparaison avec 2017. ■

Alsace : seules les ventes de l'AOC Crémant progressent

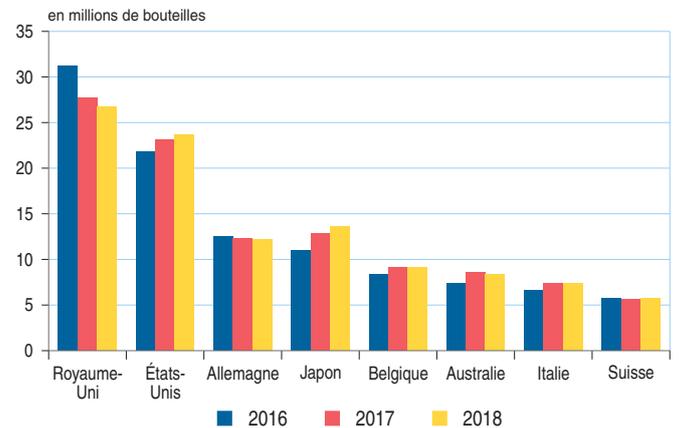
Les volumes de vins d'Alsace commercialisés, toutes AOC classées confondues, représentent 909 650 hectolitres en 2018. Dans un

1 Évolution de la production de raisins en Champagne et de vin d'Alsace AOC



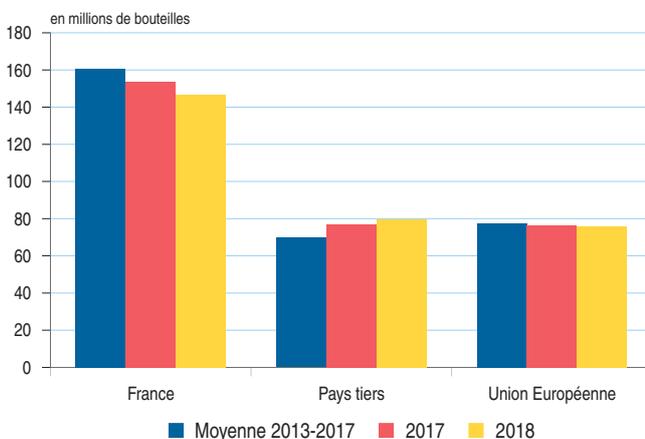
Sources : Comité Champagne, Comité interprofessionnel des vins d'Alsace (CIVA).

3 Exportations de Champagne par pays



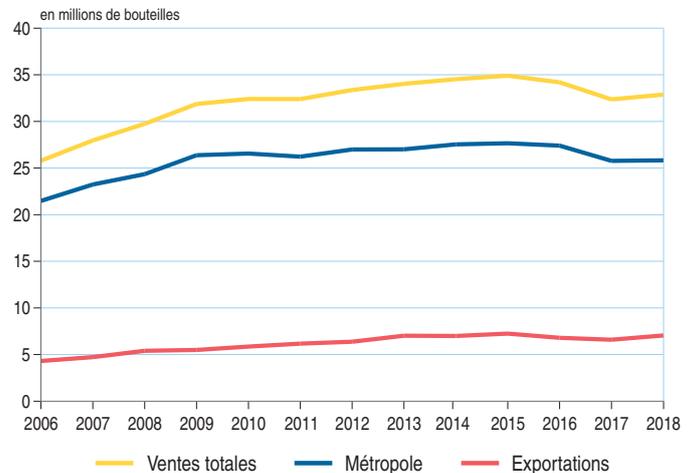
Source : Comité Champagne.

2 Évolution des expéditions de Champagne



Source : Comité Champagne.

4 Évolution de la commercialisation du Crémant d'Alsace AOC



Source : Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA).

Industrie

Légère progression de l'activité en 2018
qui devrait s'intensifier en 2019

Après une année 2017 où l'activité a été soutenue, la progression du chiffre d'affaires des industriels du Grand Est est réduite à 1,5 % en 2018. Les effectifs se maintiennent, tout comme le niveau de rentabilité. En revanche, les dépenses d'investissement sont orientées à la hausse.

Les prévisions tablent sur une croissance importante des chiffres d'affaires de 4,2 % pour 2019. Les effectifs industriels s'éroderaient légèrement et les investissements demeureraient à un niveau élevé.

Jean-Pierre Canet, Karim Messaoui, Banque de France

Après une année 2017 caractérisée par une reprise de la production, l'industrie affiche en 2018 une évolution moins soutenue de son activité, qui ne progresse en valeur que de 1,5 %. Cette hausse, inférieure aux prévisions formulées il y a un an, n'est pas homogène selon les secteurs industriels et s'appuie principalement sur le marché national, puisque l'augmentation des exportations se limite sur l'année à 0,6 %. Cette croissance modérée s'accompagne d'un quasi-maintien des effectifs (+ 0,3 %). La progression, par ailleurs plus soutenue de l'emploi intérimaire (+ 3,2 %), signifie que les effectifs permanents se sont au mieux stabilisés d'une année sur l'autre.

Les dépenses d'investissement s'accroissent en 2018 de 1,9 %, avec de notables disparités selon les secteurs. Dans ce contexte économique atone, les chefs d'entreprise voient leur rentabilité se stabiliser, mais ils sont plus nombreux à constater une baisse de celle-ci qu'une hausse.

Pour 2019, les perspectives s'inscrivent sur une tendance haussière (chiffres d'affaires attendus en progression de 4,2 %), grâce à des gains de productivité qui induiraient une érosion globale des effectifs, incluant l'emploi intérimaire.

Des disparités d'évolution selon les secteurs industriels

Dans le Grand Est en 2018, seuls les fabricants de matériel de transports ne présentent pas une évolution de chiffre d'affaires positive (- 0,3 %), du fait du ralentissement affiché par les équipementiers automobile.

L'industrie agroalimentaire affiche une légère hausse moyenne de 0,4 %, seul le secteur de la transformation de la viande affichant une progression significative de 3,2 %.

Comme annoncé, le secteur de la fabrication d'équipements électriques et autres machines reste dynamique avec une croissance de 5,7 %, qui est tirée par les exportations et concerne l'ensemble de ses branches.

Dans le secteur composite mais prépondérant des autres produits industriels, la bonne tenue de la métallurgie (+ 1,9 %) et de la fabrication de produits en caoutchouc ou matières plastiques (+ 2,0 %), ainsi que celle des industries chimiques expliquent pour partie la progression d'ensemble (+ 1,1 %), en l'absence de véritable contre-performance dans les autres branches.

Bien que modérée, la croissance de l'activité industrielle a eu un impact positif en termes d'embauches. Les effectifs industriels augmentent en effet légèrement : + 0,3 %.

Comme en 2017, les industriels se sont tournés assez largement vers la main-d'œuvre intérimaire, en hausse de 3,2 %.

Dans les matériels de transports, l'amélioration continue de la compétitivité demeure la priorité et a engendré une nouvelle diminution des effectifs en 2018, de l'ordre de 3,0 %.

Dans l'agroalimentaire, les effectifs se tassent (- 0,4 %) ; les embauches enregistrées dans les autres branches n'ont pas totalement compensé les baisses constatées dans celle des viandes.

Les recrutements réalisés dans la branche des machines-outils ont permis au secteur de la fabrication d'équipements électriques d'afficher, en 2018, un solde positif de 2,2 %.

Dans les autres produits industriels (+ 0,5 %), les gains enregistrés notamment dans la métallurgie ou le secteur pharmaceutique ont plus que compensé les replis constatés dans l'industrie du papier-carton ou de l'imprimerie.

Stabilité des efforts d'investissement et évolution décevante des rentabilités

Globalement, les flux d'investissement industriels se sont accrus (+ 1,9 %) en 2018, même si l'on constate, selon les secteurs analysés, des évolutions disparates.

Grâce à de nouveaux projets substantiels dans l'industrie laitière, l'agroalimentaire affiche en 2018 une nette progression de ses engagements budgétaires (+ 13,5 %).

La baisse constatée dans la fabrication de matériels de transports (- 17,6 %) s'explique par la fin des programmes ambitieux portés par certaines entreprises de la branche automobile au cours des dernières années, ainsi que le repli tendanciel des flux d'investissement de leurs équipementiers.

Les investissements ont légèrement augmenté (+ 1,6 %) dans les autres produits industriels suite à la mise en œuvre de quelques programmes importants, notamment par des acteurs du travail du bois et la métallurgie. Enfin, les fabricants de biens d'équipement et de machines ont, dans leur ensemble, légèrement réduit leurs investissements (- 2,0 %).

En dépit d'un contexte plutôt favorable, les industriels portent une appréciation contrastée sur l'évolution de leur rentabilité en 2018. En effet, parmi les industriels interrogés, les baisses de rentabilité ont été plus fréquentes que les augmentations (30 % et 25 %).

Il est vrai que l'année 2018 s'est caractérisée par des mouvements haussiers au niveau du prix de l'énergie et des matières premières, évolutions que les industriels n'ont pu totalement répercuter sur leurs tarifs en raison d'un environnement concurrentiel qui est resté vif.

Reprise annoncée de l'activité industrielle pour 2019

Pour 2019, les industriels anticipent une reprise de l'activité avec une hausse estimée à 4,2 % qui s'appuierait principalement sur le marché intérieur, puisque les exportations n'augmenteraient que de 2,2 %.

Cette croissance concernerait l'ensemble des branches industrielles.

Du fait du dynamisme des projections annoncées par les principaux constructeurs automobiles, la fabrication de matériel de transports afficherait la progression la plus marquée à + 11,3 %.

Les fabricants d'équipements et de machines, tout comme l'industrie agroalimentaire connaîtraient une croissance de leur activité de 2,6 %, qui serait tirée par la vigueur

respectivement de la branche des outils électriques et de la viande.

La hausse attendue dans le secteur des autres produits industriels (+ 3,0 %) se retrouve également dans l'ensemble des branches d'activités le constituant, mais à des degrés différents.

La branche de la métallurgie (+ 5,3 %), mais aussi les secteurs de la pharmacie et de la chimie, connaîtraient une évolution dynamique portée notamment par la bonne tenue de la demande nationale. Au contraire, l'industrie du bois et du papier, ainsi que la fabrication de produits en caoutchouc ou matières plastiques afficheraient des évolutions plus mesurées, à respectivement + 0,6 % et + 0,7 %.

Les effectifs industriels s'éroderaient en 2019 de 0,8 % et ce, en dépit d'une progression envisagée par les entreprises dans la fabrication d'équipements électriques ou dans l'industrie pharmaceutique.

Dans un objectif toujours recherché de gains de productivité, la diminution serait sensible dans l'industrie automobile (- 4,4 %), après les ajustements déjà réalisés en 2017 et 2018. Ces évolutions cachent cependant une tendance de fond : les réductions d'emplois s'opèreraient principalement sur les effectifs intérimaires qui ressortiraient en baisse de 13,0 % en 2019.

Hors intérim, les effectifs industriels permanents de notre échantillon resteraient ainsi stables en 2019.

L'investissement industriel augmenterait notablement dans le Grand Est en 2019 (+ 16,6 %), après une progression plus mesurée en 2018 (+ 1,9 %).

Cette hausse concernerait l'ensemble des secteurs industriels, mais serait assurément tirée par le bond réalisé dans la fabrication de matériels de transport (+ 102 %), du fait d'un projet de grande ampleur programmé dans l'industrie automobile.

Enfin, l'année 2019 devrait permettre aux chefs d'entreprise de consolider leurs résultats et de renforcer leur niveau de marges.

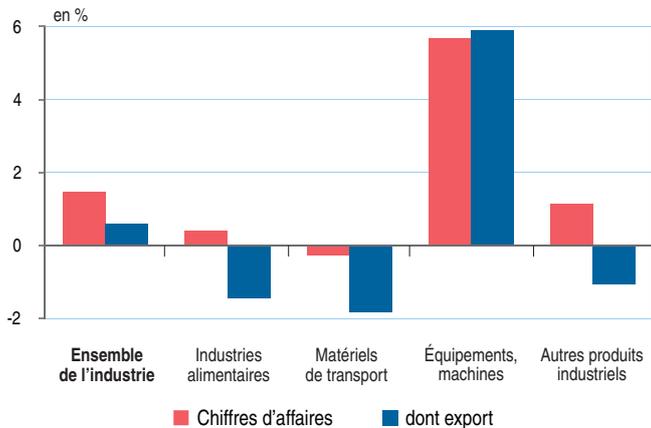
En effet, si la moitié des professionnels interrogés considère que leur rentabilité va rester stable en 2019, seuls 14 % d'entre eux s'attendent à une baisse de leur rentabilité alors que 36 % escomptent une amélioration dans ce domaine (soit 11 points de plus que le constat 2018).

Les plus optimistes sont les chefs d'entreprise des autres produits industriels, ainsi que ceux des secteurs des équipements électriques et électroniques. ■

Avertissement

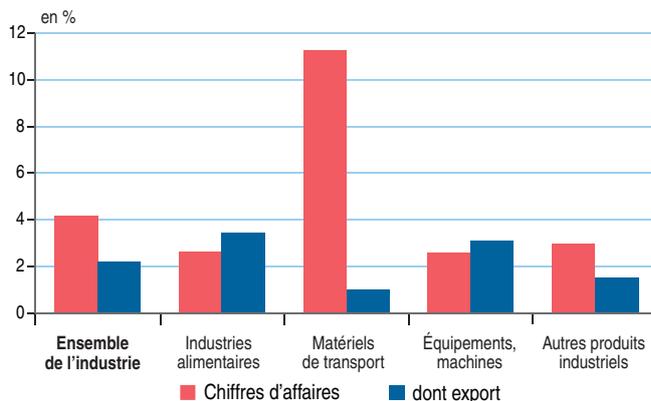
Résultats issus de l'échantillon industrie de l'Enquête Régionale Bilans et Perspectives Grand Est de la Banque de France

1 Évolution d'activité 2018/2017 par secteur de l'industrie dans le Grand Est



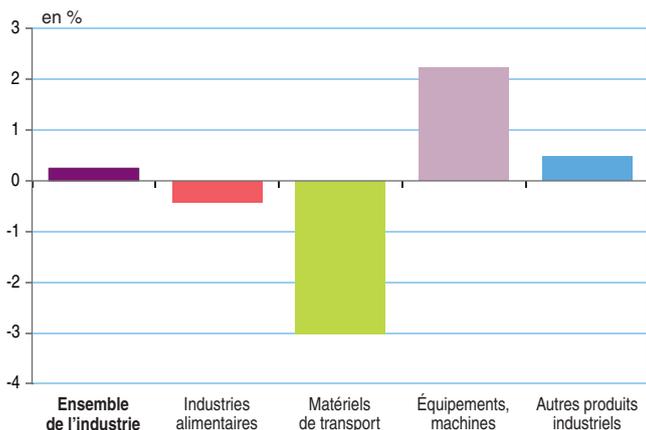
Note : variation pondérée par les effectifs Acooss-Urssaf 2017.
Source : Banque de France.

3 Prévisions d'activité 2019 par secteur de l'industrie dans le Grand Est



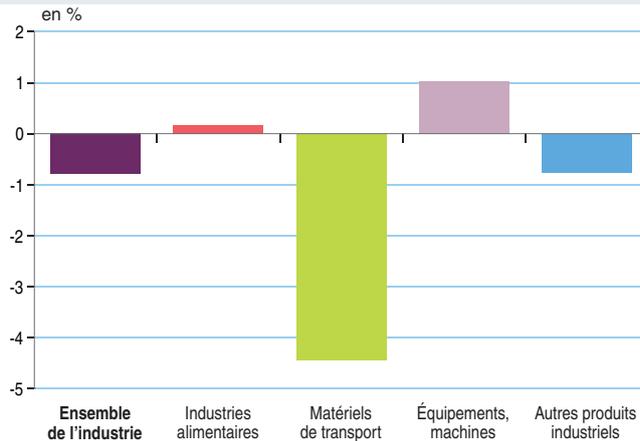
Note : variation pondérée par les effectifs Acooss-Urssaf 2017.
Source : Banque de France.

2 Évolution des effectifs 2018/2017 par secteur de l'industrie dans le Grand Est



Note : variation pondérée par les effectifs Acooss-Urssaf 2017.
Source : Banque de France.

4 Prévisions d'effectifs 2019 par secteur de l'industrie dans le Grand Est



Note : variation pondérée par les effectifs Acooss-Urssaf 2017.
Source : Banque de France.

BTP

Croissance d'activité confirmée en 2018

La croissance amorcée en 2017 se prolonge en 2018 avec l'augmentation de la production de 2,1 %. Dans ce contexte, les effectifs se renforcent, notamment grâce à un recours plus intensif à la main-d'œuvre intérimaire.

Le bon niveau des carnets de commandes permet aux chefs d'entreprise du BTP d'escompter une nouvelle augmentation de leur activité en 2019, à un rythme légèrement plus élevé (+ 2,4 %). Les perspectives de croissance seraient toutefois moins hautes pour les effectifs et les investissements seraient revus à la baisse.

Jean-Pierre Canet, Karim Messaoui, Banque de France

L'année 2018 confirme la croissance amorcée en 2017, avec une augmentation moyenne de la production de 2,1 % prolongeant ainsi la reprise constatée l'année précédente.

Tirée notamment par la demande des chantiers pour l'entretien et la rénovation du bâtiment, l'activité dans le second œuvre progresse en moyenne de 2,7 % en 2018. La production dans le gros œuvre s'inscrit également à la hausse, mais de manière plus modérée avec une croissance annuelle de 0,9 %.

Après une année 2017 marquée par un fort rebond (+ 9,2 %), le secteur des travaux publics enregistre, en 2018, une seconde augmentation d'activité (+ 1,6 %).

Dans cet environnement favorable, les effectifs progressent globalement (+ 2,9 %). Du fait de difficultés de recrutement, par manque de personnel qualifié, les chefs d'entreprise ont davantage fait appel à la main-d'œuvre intérimaire (+ 5,9 %) et ce notamment dans les travaux publics (+ 12,7 %).

Les évolutions budgétaires d'investissement en 2018 sont conformes à l'attendu, avec des dépenses en repli (- 4,8 %).

Perspectives d'activité favorables pour 2019

Pour 2019, les prévisions sont bien orientées, avec une progression attendue de la production de 2,4 %, dont l'impact sur les effectifs sera moins favorable qu'en 2018. Les chefs d'entreprise prévoient de réduire significativement leur budget d'investissement.

Dans le bâtiment, le gros œuvre et le second œuvre devraient voir leur production croître à nouveau, de respectivement 4,1 % et 1,7 %. Les travaux publics enregistreraient une 3^e croissance consécutive (+ 2,2 %).

Ces prévisions favorables permettraient un accroissement modéré des embauches dans les secteurs du second œuvre et des travaux publics, accompagnées d'une baisse de l'emploi intérimaire (- 8,1 % au global). La diminution d'effectifs attendue dans le gros œuvre (- 1,7 %) s'explique notamment par

la volonté des dirigeants de réduire leur volant d'intérimaires en 2019 (- 13,9 %). Dans une large majorité (plus de 65 %), les chefs d'entreprise du secteur de la construction anticipent un maintien de leur rentabilité en 2019.

Inquiétés par l'évolution des prix de l'énergie, des matières premières et du coût de la main-d'œuvre, ils ne sont plus que 21,8 % à estimer que leur profitabilité progressera en 2019, alors qu'ils ont été 34,4 % à faire ce constat sur 2018.

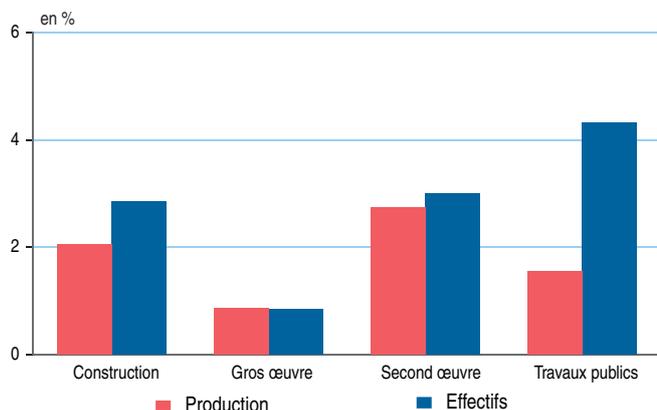
Dans les travaux publics, 41 % des dirigeants prévoient une stabilité de leurs marges en 2019 et 30 % d'entre eux estiment qu'elle augmentera.

Pour le bâtiment, près de huit dirigeants sur dix tablent sur une rentabilité similaire à 2018. Ils ne sont que 4 % à prévoir une diminution de leurs marges dans l'année à venir. ■

Avertissement

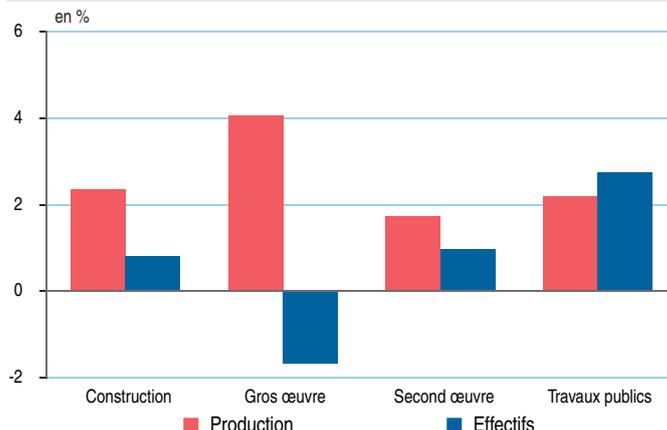
Résultats issus de l'échantillon construction de l'Enquête Régionale Bilans et Perspectives Grand Est de la Banque de France

1 Variation de la production et des effectifs 2018/2017 par secteur du BTP dans le Grand Est



Source : Banque de France.

2 Prévision de la production et des effectifs 2019 par secteur du BTP dans le Grand Est



Source : Banque de France.

Construction

Baisse de la construction de logements mais maintien d'un niveau élevé dans le secteur du collectif

En 2018, les mises en chantier comme les autorisations de logements reculent, mais restent au-dessus de la moyenne quinquennale. Les mises en chantier de logements collectifs se maintiennent à un niveau élevé.

Les surfaces autorisées des locaux d'activité sont en augmentation.

Les ventes d'appartements neufs progressent, mais le nombre de nouveaux programmes mis sur le marché diminue.

Brigitte Ziegler, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Grand Est)

En 2018, avec 25 800 logements commencés, les mises en chantier de logements reculent dans le Grand Est, à un rythme proche de celui de la France métropolitaine (- 3 % et - 4 %). Ce volume est cependant supérieur de 11 % à la moyenne des années 2013 à 2017, la hausse atteignant 13 % au niveau national.

27 900 logements sont autorisés à la construction en 2018, soit une diminution de 6 % par rapport à 2017, deux fois plus importante que celle des mises en chantier, mais proche du niveau de la France métropolitaine (- 7 %). Comparé à la moyenne des cinq années précédentes, le volume régional progresse de 5 %, et le volume national de 6 %.

Les mises en chantier comme les autorisations de logements sont en baisse par rapport à 2017 dans six départements : les Ardennes, la Meurthe-et-Moselle, la Meuse, la Moselle, le Bas-Rhin et les Vosges. La Meuse affiche la plus forte diminution des mises en chantier et les Ardennes des autorisations. L'Aube, la Marne, la Haute-Marne et le Haut-Rhin sont au contraire dans une dynamique positive, l'augmentation des mises en chantier étant proche de 30 % dans l'Aube et le Haut-Rhin.

Seules les mises en chantier de logements collectifs se maintiennent

La diminution du nombre de logements commencés et autorisés entre 2017 et 2018 concerne tous les segments de la construction.

Le secteur de l'individuel est en baisse de 5 % pour les ouvertures de chantier et de 9 % pour les permis de construire. Avec 7 800 maisons commencées, l'*individuel pur* se replie de 6 % par rapport à 2017. Les mises en chantier de maisons individuelles reculent dans tous les départements, excepté en Haute-Marne où elles restent à un niveau identique à 2017. Les autorisations chutent deux fois plus que les mises en chantier (- 12 %), aucun département n'échappant à la baisse.

Dans l'*individuel groupé*, le nombre de logements commencés décroît de 3 %, comme pour les logements autorisés. Les ouvertures de chantier sont cependant en hausse dans l'Aube et le Bas-Rhin et plus faibles en Meurthe-et-Moselle et dans les Ardennes. Par contre, pour les autorisations, ce sont la Marne et le Haut-Rhin qui affichent les progressions les plus fortes, l'augmentation est plus réduite en Meurthe-et-Moselle. Tous les autres départements accusent une diminution des mises en chantier comme des autorisations.

Avec 15 100 logements mis en chantier, le secteur du collectif et des résidences se maintient à un niveau élevé, après une forte progression en 2017. La valeur 2018 est ainsi supérieure de 18 % à la moyenne 2013-2017. En France métropolitaine, les mises en chantier diminuent de 4 % sur un an. Le nombre de logements collectifs autorisés s'élève à 16 400, en repli de 4 % par rapport à 2017 (- 7 % en France métropolitaine), mais il dépasse de 9 % la moyenne des cinq années précédentes.

Selon des données encore provisoires, l'Eurométropole de Strasbourg concentrerait 27 % des ouvertures de chantier de logements collectifs et en résidences. Après une forte augmentation en 2017, elles diminueraient de 20 %, mais resteraient supérieures de 4 % à la moyenne quinquennale. Dans les agglomérations de Metz et Reims, le nombre de logements commencés serait également en baisse par rapport à 2017, mais dépasserait la moyenne 2013-2017 de 26 % à Reims. Notons que les mises en chantier de logements collectifs étaient particulièrement importantes en 2017 dans l'agglomération messine. Dans les agglomérations de Saint-Louis et de Thionville, la croissance resterait modérée à + 3 % et + 4 %. La métropole du Grand Nancy et l'agglomération de Colmar afficheraient une progression plus soutenue, tandis que dans l'agglomération de Mulhouse, les mises en chantier auraient plus que doublé entre 2017 et 2018. Pour les autorisations de construire, l'Eurométropole de Strasbourg rassemblerait, comme en 2017, le quart des logements collectifs de la région. Celles-ci baisseraient de 12 % par rapport à 2017 et de 5 % par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Dans les agglomérations de Nancy et de Metz, les autorisations diminueraient également, comparées à 2017 (- 4 % et - 5 %), mais elles se maintendraient à un niveau élevé à Nancy. Les autorisations de logements collectifs et en résidence seraient en chute dans l'agglomération de Saint-Louis, après une année 2017 particulièrement favorable. À l'inverse, les

autorisations de logements collectifs seraient en forte hausse dans les agglomérations de Mulhouse et de Reims.

Les ventes d'appartements à un niveau encore élevé

En 2018, 6 620 appartements neufs sont vendus ou réservés dans le Grand Est, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2017. À l'échelle nationale, les réservations sont en légère diminution (- 1 %).

Les réservations d'appartements s'accroissent de façon importante dans les agglomérations de Reims et surtout de Colmar (+ 27 % et + 60 %), après une légère baisse en 2017. L'agglomération nancéenne affiche également une forte progression (+ 50 %), après une année 2017 médiocre. L'activité se replie dans les autres territoires. Dans l'Eurométropole de Strasbourg, les ventes diminuent de 14 % après trois années à un niveau particulièrement élevé. Un tiers des ventes de la région correspondent ainsi à des

logements situés dans l'Eurométropole. Le recul est assez faible dans les agglomérations de Thionville et de Metz (- 5 % et - 8 %), après une forte hausse en 2017. Il est plus important dans les agglomérations de Saint-Louis et Mulhouse (- 19 % et - 21 %).

Les ventes d'appartements de taille moyenne et de grande taille (5 pièces et plus) augmentent dans la région (respectivement + 9 % et + 35 %). Les ventes de petits appartements sont en léger recul (- 4 %) et leur poids dans les ventes totales passe de 48 % à 45 % entre 2017 et 2018. Au niveau national, seules les réservations d'appartements de grande taille s'accroissent.

Le prix moyen au mètre carré progresse de 1 %, soit 2 points de moins qu'au niveau national, et s'établit à 3 285 €. Le prix le plus élevé est de 3 540 €/m² dans l'agglomération de Nancy, suivie de près par celle de Strasbourg avec 3 510 €/m². Le prix moyen le plus bas est de 2 960 €/m² dans l'agglomération de Thionville.

Les nouveaux programmes sont moins nombreux qu'en 2017. Les promoteurs ont réduit de 8 % les mises sur le marché et l'encours d'appartements disponibles en fin d'année est en légère hausse (+ 2 %). Les mises en vente chutent également en France métropolitaine de 6 %.

Forte hausse des surfaces autorisées des entrepôts

En 2018, selon le décompte provisoire des enregistrements des permis délivrés et de déclarations d'ouverture de chantiers transmises par les maîtres d'ouvrage aux centres instructeurs, les surfaces de plancher des locaux d'activité autorisés augmenteraient de 14 % par rapport à 2017, pour atteindre 2 960 000 m², mais resteraient légèrement inférieures à la moyenne décennale. Les surfaces autorisées des entrepôts augmenteraient fortement et celles des locaux industriels, des services publics et des bureaux plus modérément. ■

Méthodologie

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales) au service statistique du Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES). Les mouvements relatifs à la vie du permis (autorisations, annulations, modificatifs, déclarations d'ouverture de chantier) sont exploités à des fins statistiques.

Les séries de la construction utilisées pour la conjoncture et le bilan économique sont élaborées à partir de cette base.

En matière de logement, les séries d'estimations en date réelle sont produites mensuellement pour évaluer le nombre d'autorisations et de mises en chantier. Elles visent à retracer dès le mois suivant, l'ensemble des événements à leur date réelle. Sur la base des données collectées, les séries intègrent une estimation de

l'information non encore remontée. Ces séries sont actualisées chaque mois pour prendre en compte les informations les plus récentes. Les estimations en date réelle corrigent des éventuels défauts de collecte des déclarations d'ouverture de chantier.

Pour les locaux non résidentiels, les séries de surface de plancher en date de prise en compte permettent le suivi conjoncturel de ce secteur. Elles agrègent les informations issues des permis (autorisés, commencés, etc.) selon la date d'enregistrement de la donnée dans l'application Sit@del2.

Les séries de surface de plancher en date réelle sont utilisées pour les études structurelles. L'information est restituée selon la date effective de l'autorisation ou de la mise en chantier. Ces séries sont présentées nettes des annulations et ne comportent pas d'estimations : elles minorent donc la réalité, spécialement pour les mois de collecte les plus récents.

1 Logements autorisés par département

	Logements en 2018 (nombre)	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ⁽¹⁾
Ardennes	400	-25,7	-10,4
Aube	1 300	5,2	-5,8
Marne	3 600	20,9	-2,4
Haute-Marne	400	30,3	-13,2
Meurthe-et-Moselle	2 700	-16,9	1,6
Meuse	200	-18,6	-15,8
Moselle	5 200	-18,9	-0,6
Bas-Rhin	8 400	-7,7	1,5
Haut-Rhin	4 800	1,1	1,0
Vosges	800	-6,6	-15,5
Grand Est	27 900	-6,3	-1,3
France hors Mayotte	455 600	-6,9	0,3

1. Taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de logements, pour le département ou la région, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Note : données brutes provisoires arrondies à la centaine en date réelle. Les évolutions sont calculées sur données non arrondies. En raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 mars 2019.

2 Évolution de la construction de logements

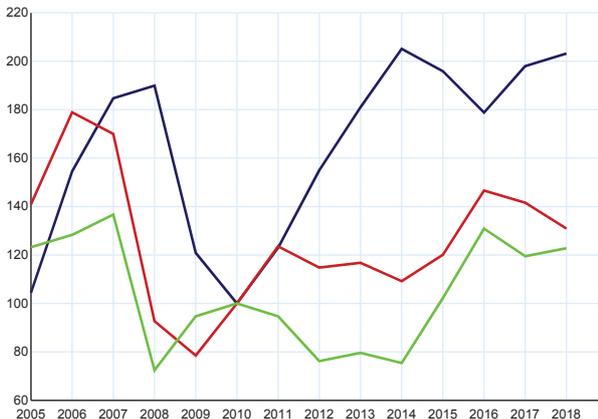
— Logements autorisés – Grand Est — Logements autorisés – France hors Mayotte
- - Logements commencés – Grand Est - - Logements commencés – France hors Mayotte



Note : données estimées provisoires arrondies à la centaine en date réelle.
Champ : logements individuels, collectifs et en résidence.
Source : SDES, Sit@del2, estimations au 27 mars 2019.

3 Évolution de la commercialisation de logements neufs dans la région Grand Est

— Logements neufs disponibles en fin d'année — Logements neufs vendus (réservés)
- - Logements neufs mis en vente



Note : données 2018 redressées pour les logements neufs disponibles et mis en vente.
Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers. France métropolitaine.
Source : SDES, enquête ECLN.

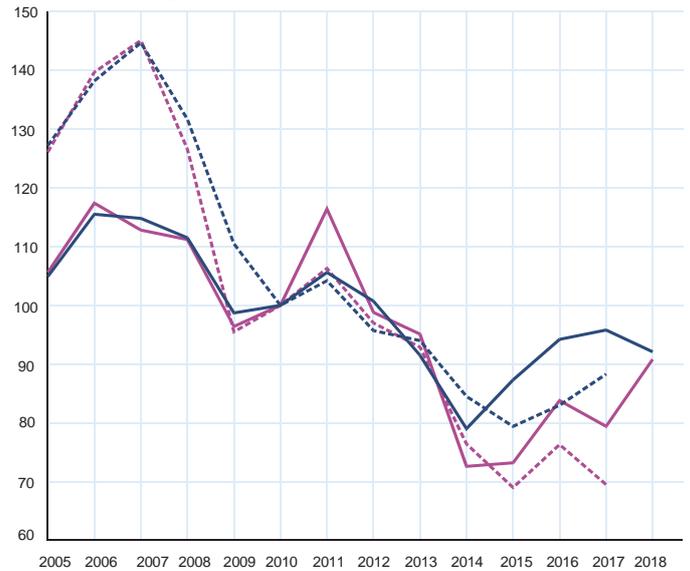
4 Construction autorisée de locaux non résidentiels, selon le type

	Grand Est			France entière	
	Surfaces autorisées en 2018 (en milliers de m ²)	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ⁽¹⁾	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle-moyenne 2017/2012 ⁽¹⁾
Artisanat	142	1,5	2,0	11,6	-0,4
Bureaux	279	4,9	-1,6	11,6	-0,3
Commerce	348	-14,0	-3,3	-23,6	-0,1
Entrepôt	785	87,2	4,3	1,5	1,8
Exploitation agricole ou forestière	586	-3,6	-7,5	-11,8	-2,5
Hébergement hôtelier	52	-29,4	4,0	-11,8	4,9
Industrie	367	14,7	-4,1	4,7	-2,2
Service public ou d'intérêt collectif	400	12,6	-10,9	0,2	-3,0
Ensemble	2 960	14,4	-4,3	-3,8	-1,0

1. Taux d'évolution annuel qu'aurait connu la construction de locaux, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Note : données brutes provisoires en date réelle.
Source : SDES, Sit@del2, résultats au 27 mars 2019.

5 Évolution de la construction de locaux non résidentiels

— Locaux autorisés – Grand Est — Locaux autorisés – France entière
- - Locaux commencés – Grand Est - - Locaux commencés – France entière



Note : données brutes provisoires en date réelle.
Source : SDES, Sit@del2, résultats au 27 mars 2019.

6 Ventes d'appartements neufs

	Grand Est			France métropolitaine		
	2018	Évolution 2018/2017 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017/2012(2) (en %)	2018	Évolution 2018/2017 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017/2012(2) (en %)
Nombre de ventes (1)	6 617	3,5	8,5	118 534	-1,2	9,6
Prix moyen au m ² (en €)	3 285	1,0	1,8	4 084	3,0	0,6

1. Réservations avec dépôt d'arrhes.
2. Taux d'évolution annuel qu'auraient connu le nombre de ventes ou le prix moyen si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.
Champ : permis de 5 logements et plus destinés à la vente aux particuliers ; France métropolitaine.
Source : SDES, enquête ECLN.

Tourisme

Soutenue par la clientèle résidant à l'étranger, la fréquentation touristique poursuit sa progression

Profitant d'une météo exceptionnelle, la fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques du Grand Est augmente pour la quatrième année consécutive. Grâce aux touristes résidant à l'étranger, le nombre de nuitées progresse nettement dans les campings et les « autres hébergements collectifs touristiques » (AHCT), mais reste en revanche à un niveau quasi stable dans les hôtels. Localement, la fréquentation augmente bien plus dans les massifs et les espaces ruraux que dans les grands pôles urbains. Dans les hôtels de l'agglomération de Strasbourg, la présence des touristes se renforce néanmoins, en dépit des attentats survenus sur le marché de Noël. La hausse de la fréquentation touristique atteint un niveau record dans les Ardennes, dans la continuité d'une année 2017 déjà positive.

Thomas Ducharme, Florent Isel, Insee

En 2018, les hébergements touristiques marchands du Grand Est totalisent 22,2 millions de nuitées hors locations entre particuliers. En hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente, la fréquentation progresse à un rythme deux fois plus intense que dans l'ensemble de la métropole. De toutes les régions métropolitaines, la croissance n'est plus soutenue qu'en Île-de-France et en Normandie. Depuis 2014, le volume des nuitées touristiques ne cesse d'augmenter dans la région. Malgré cette croissance continue, le Grand Est ne demeure que la huitième région hexagonale la plus fréquentée par les touristes, derrière la Bretagne et devant la Normandie.

À l'instar de l'année précédente, la hausse intervenue en 2018 est beaucoup plus le fait des campings et des autres hébergements collectifs de tourisme (AHCT) que des hôtels (+ 9 % et + 13 % contre + 1 %). Elle est principalement portée par des touristes en provenance de l'étranger, dont le nombre de nuitées augmente de 9 %, contre seulement 2 % pour celui de leurs homologues résidant sur le territoire national. Pour autant, avec plus de 6 nuitées sur 10 à mettre à leur actif, ces derniers restent encore en 2018 les principaux clients des hébergements touristiques de la région.

Globalement, la fréquentation progresse bien plus dans les massifs et les espaces situés hors des grands pôles urbains que dans les grands pôles eux-mêmes (respectivement + 6 % et + 9 %, contre + 2 %).

Dans les Ardennes, les nombre de nuitées touristiques augmente davantage que dans

n'importe quel autre département métropolitain (+ 16 %). À l'inverse, la fréquentation est quasi stable en Meurthe-et-Moselle et recule même légèrement en Haute-Marne (+ 0,1 % et - 0,4 %). Les autres départements de la région se situent quant à eux dans une position intermédiaire, avec une hausse du nombre de nuitées comprise entre 3 et 6 %. Dans la région, l'évolution de la fréquentation reste étroitement dépendante de celle du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle : en 2018, ces trois départements ont accueilli plus des trois cinquièmes des nuitées touristiques annuelles.

Les évolutions mensuelles sont également très hétérogènes. Grâce notamment à une météo propice à la pratique des sports d'hiver, la fréquentation progresse ainsi très fortement en janvier, tandis qu'elle augmente beaucoup plus modérément en février (+ 12 % et + 2 %). Profitant entre autres d'un week-end de Pâques avancé par rapport à 2017, les hébergements touristiques du Grand Est enregistrent également une forte hausse de leurs nuitées en mars (+ 14 %). Malgré des températures plus élevées que les normales saisonnières, la fréquentation régresse en revanche en avril après un bond spectaculaire en 2017 (- 3 % après + 20 %). En mai, elle repart à la hausse grâce notamment à une météo au rendez-vous et à un net retour de la clientèle étrangère (+ 31 % après - 14 % en 2017). En juin et juillet, le nombre de nuitées se stabilise après avoir fortement augmenté un an auparavant (+ 1 % après + 10 %). Entre août et novembre, la fréquentation est de

nouveau orientée à la hausse (entre + 3 % et + 6 %), tandis que le volume de nuitées reste stable en décembre.

La fréquentation dans les hôtels du Grand Est marque le pas

Après une année 2017 très positive pour le secteur (+ 5 % par rapport à 2016), la croissance de la fréquentation des hôtels marque légèrement le pas en 2018, davantage dans le Grand Est que dans l'ensemble de la métropole (+ 1 % contre + 2 %). Cette progression modérée pèse sur l'évolution générale de la fréquentation régionale, les hôtels représentant près des deux tiers des nuitées touristiques marchandes passées dans le Grand Est.

Dans la région comme dans l'ensemble de la métropole, la faible croissance de la fréquentation hôtelière s'explique par la désaffection des premiers clients des hôtels que sont les touristes résidant en France. Le recul de leurs nuitées est encore plus accentué dans le Grand Est que dans l'ensemble de l'Hexagone (- 2 % contre - 1 %).

Dans ce contexte, seule la croissance soutenue du nombre de nuitées des touristes venus de l'étranger permet à la fréquentation des hôtels de continuer à progresser (+ 8 %). Dans la région, cette évolution est notamment portée par les touristes en provenance d'Allemagne (+ 9 %), du Royaume-Uni (+ 11 %), de Suisse (+ 8 %), d'Italie (+ 18 %) et des États-Unis (+ 19 %). À elles seules, ces cinq clientèles expliquent près des deux tiers de la hausse des nuitées étrangères. Clients familiers des hôtels régionaux,

les touristes résidant en Belgique et aux Pays-Bas font en revanche exception, leur nombre de nuitées n'augmentant que très modérément (+ 1 %). Bien qu'encore très minoritaire, la présence des touristes en provenance de Chine continue quant à elle à se renforcer à un rythme particulièrement rapide pour la deuxième année consécutive (+ 20 % après + 31 % en 2017).

Parallèlement, les nuitées d'affaires reculent de manière sensible, dans le Grand Est plus encore que dans l'ensemble de l'Hexagone (- 5 % contre - 2 %). Intervenu dans un contexte social notamment marqué par les grèves SNCF et la crise des gilets jaunes, ce recul pèse lourdement sur l'évolution globale, la clientèle professionnelle représentant près de la moitié de la fréquentation hôtelière régionale.

Localement, la fréquentation hôtelière est en hausse dans l'agglomération de Troyes (+ 4 %), grâce à une progression très nette des nuitées des touristes résidant à l'étranger (+ 19 %). Dans les hôtels de Strasbourg et de sa banlieue, la clientèle augmente également sur l'année (+ 3 %) ; en décembre, la présence renforcée des touristes non résidents (+ 8 %) permet aux nuitées hôtelières de résister en dépit des attentats. Si la fréquentation progresse également dans les agglomérations de Nancy et de Reims (respectivement + 3 % et + 2 %), elle recule en revanche dans celles de Colmar (- 10 %), de Metz et de Mulhouse (- 3 % chacune). Hormis à Nancy, le nombre de nuitées passées par les touristes demeurant sur le territoire national baisse dans toutes ces grandes agglomérations.

Dans la partie régionale du massif des Vosges, la fréquentation des hôtels est stable, la faible augmentation des nuitées des touristes venus de l'étranger permettant tout juste de compenser le léger recul de ceux résidant en France (+ 1 % et - 0,3 %).

L'attractivité des campings du Grand Est se confirme

Représentant une nuitée touristique sur sept dans la région, la fréquentation des campings du Grand Est augmente

notamment entre 2017 et 2018 (+ 9 %). Tout en s'inscrivant dans la continuité de la dynamique amorcée l'année précédente (+ 11 % entre 2016 et 2017), cette forte croissance contraste nettement avec la quasi-stagnation du nombre de nuitées que subit l'hôtellerie de plein air au niveau hexagonal (+ 1 %). Dans l'ensemble de la métropole, le Grand Est se classe au troisième rang des régions où la fréquentation des campings a le plus fortement progressé, derrière l'Île-de-France et la Normandie.

Cette situation peut en partie s'expliquer par des raisons météorologiques, les régions du nord de la Loire, Grand Est en tête, ayant bénéficié d'un ensoleillement et de températures nettement supérieures aux normales saisonnières entre avril et septembre 2018. Alors qu'elle stagne au niveau national, la fréquentation des campings par la clientèle résidant sur le territoire national progresse ainsi de manière assez sensible dans le Grand Est (+ 5 %). Néanmoins, la hausse est encore plus marquée auprès des touristes demeurant à l'étranger, leur nombre de nuitées augmentant de 12 % dans la région contre seulement 2 % au niveau hexagonal. Majoritaires dans les campings de la région, ces derniers ont notamment accru très fortement leur présence sur les emplacements équipés de mobil-homes, de bungalows ou encore de chalets (+ 18 %).

Dans le détail, toutes les principales clientèles d'origine étrangère participent à la hausse de la fréquentation. Ainsi, le volume de nuitées passées en camping progresse aussi bien pour les touristes issus des Pays-Bas (+ 11 %) que pour ceux venus d'Allemagne (+ 9 %), de Belgique (+ 14 %) ou du Royaume-Uni (+ 17 %).

Conséquence possible de la météo exceptionnelle, la fréquentation des emplacements nus augmente légèrement plus que celle des emplacements pourvus d'une structure d'hébergement (+ 9 % contre + 8 %). Cette évolution rompt aussi bien avec les tendances régionales des années passées qu'avec une situation métropolitaine marquée par une légère croissance du nombre de nuitées sur les emplacements équipés et un recul de celui sur les

emplacements nus (+ 3 % et - 2 %). En 2018, les emplacements équipés ont accueilli un quart des nuitées passées dans les campings du Grand Est, contre plus de la moitié à l'échelle métropolitaine.

Au niveau infra-régional, la fréquentation des campings progresse de manière assez vigoureuse dans les départements les plus prisés par les campeurs de la région que sont le Bas-Rhin, les Vosges et le Haut-Rhin (entre + 6 % et + 11 %). En raison d'un ensoleillement très généreux et d'une clientèle étrangère quasi deux fois plus présente que l'année précédente (+ 77 %), la hausse est toutefois nettement plus spectaculaire encore dans les Ardennes (+ 44 %). Ce département est celui où les nuitées en camping ont le plus progressé de toute la métropole.

Au sein du massif des Vosges, le fort afflux de la clientèle venue de l'étranger (+ 15 %) permet au nombre de nuitées dans les campings de progresser sensiblement (+ 9 %).

Fréquentation des AHCT en hausse

Représentant un peu plus d'une nuitée sur cinq dans la région, la fréquentation dans les AHCT progresse pour la deuxième année consécutive, dans un contexte de croissance modérée au niveau métropolitain (+ 13 % contre + 4 %). La hausse du nombre de nuitées régionales concerne aussi bien les touristes résidant en France, que ceux en provenance de l'étranger (+ 14 % et + 11 %). Au niveau hexagonal, ces deux clientèles progressent à un rythme beaucoup moins accentué (respectivement + 4 % et + 3 %).

Dans le Grand Est, l'augmentation de la fréquentation des AHCT est surtout portée par les résidences de tourisme et les résidences hôtelières (+ 15 %). Ces dernières représentent près de 80 % du volume des nuitées dans les AHCT régionaux.

Au sein du massif des Vosges, la fréquentation de ces hébergements progresse de manière très vigoureuse (+ 21 %). Dans cette zone, la présence des touristes résidant à l'étranger s'est considérablement renforcée en l'espace d'un an (+ 73 %). ■

1 Nombre de nuitées dans les hôtels par département

	Nombre de nuitées dans les hôtels			Part de nuitées
	2018 (en milliers)	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ⁽¹⁾	effectuées en 2018 par une clientèle étrangère
Ardennes	310	0,2	1,7	25,7
Aube	808	4,8	2,0	29,1
Marne	1 663	3,5	1,1	38,3
Haute-Marne	330	0,0	-2,9	27,6
Meurthe-et-Moselle	1 097	3,3	0,3	25,5
Meuse	262	-0,3	3,4	22,0
Moselle	1 804	-3,3	4,8	25,7
Bas-Rhin	4 320	2,3	3,0	42,2
Haut-Rhin	2 924	-0,8	1,7	42,5
Vosges	914	-0,8	-1,6	23,1
Grand Est	14 430	0,9	2,0	35,5
France métropolitaine	219 468	2,4	0,8	37,4

1. Taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

2 Nombre de nuitées dans les campings par département

	Nombre de nuitées dans les campings			Part de nuitées effectuées en 2018	
	2018 (en milliers)	Évolution 2018/2017	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 ⁽¹⁾	par une clientèle étrangère	sur emplacements équipés
Ardennes	256	44,1	-1,7	58,3	23,8
Aube	215	4,8	4,5	56,0	15,2
Marne	133	3,7	-2,8	63,3	10,8
Haute-Marne	226	-0,9	1,0	66,8	28,2
Meurthe-et-Moselle	78	-20,5	3,5	76,7	10,9
Meuse	87	14,4	-0,2	43,4	19,6
Moselle	265	22,9	1,1	52,5	29,4
Bas-Rhin	522	11,0	4,6	52,0	32,8
Haut-Rhin	698	6,0	2,5	59,2	21,1
Vosges	673	5,5	4,0	54,9	30,3
Grand Est	3 152	8,9	2,4	56,9	25,3
France métropolitaine	125 007	0,8	2,1	31,8	53,2

Notes : données 2018 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2010 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

1. Taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

3 Nombre de nuitées dans les hôtels selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2018 (en milliers)		Évolution 2018/2017 (en %)	
	Grand Est	France métropolitaine	Grand Est	France métropolitaine
1-2 étoiles	3 375	51 073	-16,8	-9,8
3 étoiles	5 263	82 093	-3,1	2,3
4-5 étoiles	2 845	57 464	6,8	6,3
Non classés	2 948	28 839	37,5	23,7
Total	14 430	219 468	0,9	2,4

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

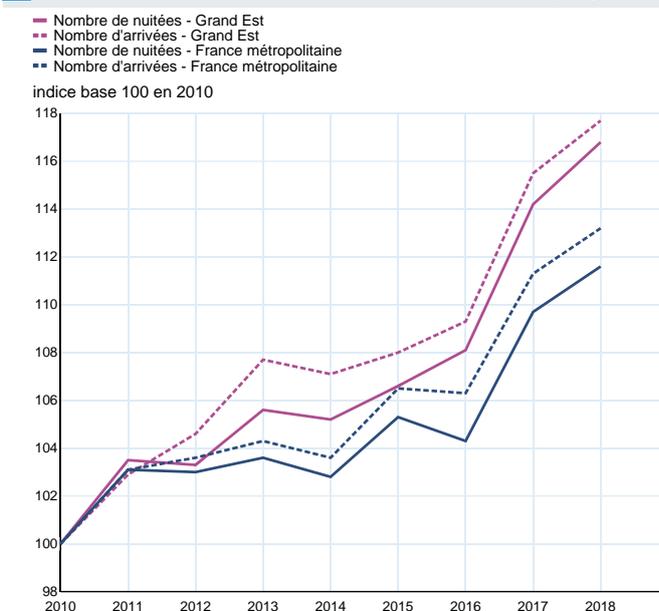
4 Nombre de nuitées dans les campings selon la catégorie

	Nombre de nuitées en 2018 (en milliers)		Évolution 2018/2017 (en %)	
	Grand Est	France métropolitaine	Grand Est	France métropolitaine
1-2 étoiles	635	14 845	-0,2	-6,5
3-4-5 étoiles	2 237	104 858	13,0	2,4
Non classés	279	5 304	0,5	-7,0
Total	3 152	125 007	8,9	0,8

Notes : données 2018 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre. De 2010 à 2016 le mois d'avril a été estimé pour toutes les régions (sauf en avril 2016 où les régions Hauts-de-France, Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont été enquêtées).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

5 Évolution des nuitées dans les hôtels et les campings



Note : données 2018 définitives. La fréquentation des campings n'est observée que d'avril à septembre.

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme (CRT).

Transport

Transport aérien et immatriculations en hausse, fret fluvial et routier en baisse

En 2018, le fret fluvial est en forte baisse, notamment dans le secteur des minéraux bruts et matériaux de construction. Les basses eaux du Rhin ont largement contribué à la diminution de l'activité des ports rhénans français.

La fréquentation des aéroports de la région connaît une croissance supérieure à celle de la France métropolitaine.

Les immatriculations de voitures neuves sont en hausse mais moindre que sur la période précédente ; la part des véhicules particuliers neufs motorisés au gazole recule au profit de véhicules avec un moteur émettant moins de CO₂.

Le transport routier de marchandises interne à la région s'accroît tandis que les flux entrants et sortants diminuent.

Brigitte Ziegler, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal Grand Est)

Le transport fluvial de marchandises en forte baisse

En 2018, l'activité de chargement et de déchargement de marchandises dans les ports fluviaux de la région Grand Est se replie de 15 % par rapport à 2017, après une légère augmentation entre 2016 et 2017. Près de 18 millions de tonnes de marchandises transitent par leurs plates-formes en 2018, soit 3 millions de tonnes de moins qu'en 2017.

Les volumes de marchandises transportées sont en retrait dans tous les secteurs. La baisse la plus marquée en volume concerne les minéraux bruts et matériaux de construction, soit une diminution de 18 % par rapport à 2017. Les produits pétroliers chutent de 770 000 tonnes, soit - 29 % comparés à l'année précédente. Le recul est également marqué pour les machines et véhicules (- 30 %), les combustibles minéraux et les engrais (- 29 % et - 28 %), mais leur contribution à la réduction du volume total est plus faible.

Avec près de 11 millions de tonnes de marchandises, le trafic fluvial des ports français rhénans diminue de 20 % par rapport à 2017, après une hausse de 3 % entre 2016 et 2017. Les basses eaux du second semestre 2018 ont généré une baisse globale des trafics, affectant notamment les transports « lourds » de matériaux de construction et de produits pétroliers (- 21 % et - 30 %). Ces deux matières contribuent pour

deux tiers à la chute observée dans les ports rhénans. Les volumes de machines et véhicules, d'engrais et de denrées alimentaires reculent également fortement.

Le Port Autonome de Strasbourg enregistre une baisse historique de son trafic fluvial global (- 26 %) qui s'établit à 5,9 millions de tonnes. Les basses eaux ont en effet pénalisé l'activité dès le milieu d'année 2018. Les bateaux ont été contraints à limiter considérablement leur chargement pendant plusieurs semaines, voire à ne pas circuler du tout sur le Rhin.

Les ports non rhénans de la région contribuent pour 40 % au transport fluvial de marchandises dans le Grand Est. Leur trafic fluvial se réduit également, - 8 % par rapport à l'année 2017, et atteint 7 millions de tonnes. Seuls les volumes de produits pétroliers et agricoles progressent, de respectivement + 15 % et + 7 %.

Le transport de conteneurs diminue entre 2017 et 2018 pour les ports de Strasbourg, Mulhouse-Rhin et Colmar, après une augmentation entre 2016 et 2017 pour les deux premiers. Il atteint 67 000 EVP (Équivalent vingt pieds, unité de mesure des conteneurs) au Port Autonome de Strasbourg, 26 000 EVP au port de Mulhouse-Rhin et 1 040 EVP au port de Colmar.

L'activité de conteneurs croît au nouveau Port de Metz pour la deuxième année consécutive et s'élève à 2 300 EVP, soit une hausse de 2 % par rapport à 2017. Le niveau

est cependant loin de celui observé en 2015 (7 000 EVP).

Poursuite de la croissance du trafic aérien

Le trafic passager dans les aéroports de la région continue de progresser fortement avec plus de 8 % de passagers supplémentaires par rapport à 2017, alors que l'augmentation n'est que de 5 % au niveau national. Cette hausse s'inscrit dans le prolongement de celle observée en 2017 (+ 8 % par rapport à 2016). En 2018 comme en 2017, six passagers transportés sur dix empruntent des lignes à bas coût (low cost). La progression de ces lignes est cependant plus importante que l'année précédente : + 10 % après + 6 %.

Dans le Grand Est, la fréquentation des lignes internationales représente 82 % du trafic. Elle est en hausse de 9 % sur un an, soit 4 points de plus qu'entre 2016 et 2017. La fréquentation des lignes nationales augmente également, mais moins que l'année précédente (+ 3 % après + 24 %).

L'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg franchit la barre des 8,6 millions de passagers en 2018. La hausse atteint 8,7 %, soit + 0,8 points de plus qu'en 2017. Cette croissance dépasse de 2 points celle des grands aéroports régionaux français (+ 6,6 %). L'EuroAirport concentre 84 % des passagers des aéroports de la région et 91 % de l'activité low cost. De plus en plus proche de ses limites de capacités, l'EuroAirport

doit adapter les infrastructures de son terminal. C'est pourquoi il a lancé des projets d'investissement à court et à long termes.

À l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, le trafic passagers progresse pour la deuxième année consécutive : la fréquentation atteint quasiment 1,3 million de passagers en 2018, soit une croissance de 7 %, qui repose essentiellement sur les compagnies à bas coût (+ 18 %) et les vols vacances en charter.

Le nombre de passagers accueillis par l'Aéroport Lorraine en 2018 est également en hausse par rapport à 2017 ; avec + 14 %, il dépasse les 278 000 passagers.

À l'inverse, la fréquentation de l'aéroport de Paris-Vatry recule de 44 % sur un an pour s'établir à 61 000 passagers en 2018. Le nombre de passagers low cost augmente cependant de 2 % et représente 90 % de la fréquentation.

Les activités de fret diminuent de 8 % dans les aéroports de la région après une progression de 17 % en 2017. L'activité de fret aérien baisse de 2 % à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse-Fribourg et atteint 110 000 tonnes. Ce fléchissement est imputable entre autres au départ d'Emirates SkyCargo en janvier 2018 et à la réduction des vols charters de fret. L'activité de Strasbourg-

Entzheim s'accroît fortement, + 15 % pour dépasser 23 000 tonnes, tandis que celle de Paris-Vatry s'effondre à 5 300 tonnes (- 70 %) alors qu'elle avait plus que doublé entre 2016 et 2017 en approchant 18 000 tonnes fin 2017.

Continuité de la hausse des immatriculations de véhicules neufs

En 2018, 209 900 immatriculations de véhicules neufs ont été enregistrées dans la région, soit une augmentation de 3,7 % par rapport à 2017, mais moins importante que l'année précédente (+ 5,5 %).

Les immatriculations de véhicules particuliers sont en hausse de 3,1 %. Celles des automobiles motorisées au gazole se contractent de 14 %, alors que celles motorisées à l'essence augmentent de 17 %. Dans le Grand Est, les voitures diesel représentent désormais moins de 40 % des immatriculations de véhicules particuliers neufs, alors qu'elles en représentaient plus de 70 % en 2012. La part des voitures essence est en légère hausse : 55 % en 2018, contre 49 % en 2017 et 26 % en 2012. Quant aux véhicules avec une autre motorisation, leur proportion fait un bond de 30 % entre 2017 et 2018 : plus de 10 000 véhicules de

ce type sont ainsi immatriculés en 2018 dans la région.

Concernant les poids lourds, leurs immatriculations sont plus nombreuses qu'en 2017, avec + 0,8 %.

Les émissions moyennes de CO2 figurant sur les certificats d'immatriculation des véhicules particuliers neufs augmentent, comme sur la période précédente, de 0,5 g/km et s'établissent à 112,7 g/km. La hausse est cependant moindre que pour la France métropolitaine (+ 1 g/km), les émissions moyennes s'élevant à 111,0 g/km.

Hausse des flux internes de transport de marchandises par la route

Les flux de marchandises transportées au sein de la région atteignent 8 380 millions de tonnes-kilomètres en 2018 (données provisoires). Ils s'accroissent de 3 % par rapport à 2017 tandis que les flux internes à la France métropolitaine progressent de 7 %. Sur la même période, le tonnage de marchandises entrantes et sortantes diminue (respectivement - 10 % et - 6 %), après avoir augmenté de 6 % en 2017. Le volume de marchandises entrantes et sortantes reste stable pour la France métropolitaine avec + 1 % pour les deux flux. ■

1 Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers ⁽¹⁾		Véhicules industriels à moteur ⁽²⁾		Ensemble immatriculations ⁽³⁾	
	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (en %)	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (en %)	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (en %)	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (en %)
Ardennes	7 220	1,8	1 273	-4,9	296	-3,3	8 809	0,5
Aube	8 086	8,0	1 921	13,3	289	27,3	10 308	9,4
Marne	18 735	3,5	4 960	12,0	1 178	-7,8	24 899	4,5
Haute-Marne	4 479	3,4	923	15,1	298	50,5	5 711	6,9
Meurthe-et-Moselle	20 968	-1,8	4 732	3,3	448	18,8	26 262	-0,4
Meuse	4 707	6,5	893	6,6	114	-4,2	5 756	6,5
Moselle	32 021	4,6	4 869	1,2	783	-5,7	37 725	3,9
Bas-Rhin	36 616	2,7	7 071	10,3	725	5,4	44 562	4,0
Haut-Rhin	26 122	3,0	4 856	0,0	746	5,5	31 793	2,7
Vosges	10 808	4,7	2 537	9,8	684	49,0	14 076	6,9
Grand Est	169 762	3,1	34 035	6,1	5 561	7,2	209 901	3,7
France métropolitaine	2 203 740	2,9	469 775	4,6	56 837	8,6	2 736 815	3,3

Note : données brutes.

1. Camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

2. Camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

3. Y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, SIDIV.

2 Transport de marchandises par la route

en %

Grand Est	2018 (p) (millions de tonnes - kilomètres)	Évolution annuelle moyenne 2018/2014 ⁽¹⁾
Entrées dans la région	5 951	-5,1
Sorties de la région	7 084	-4,3
Intérieur de la région	8 382	2,6

p : données provisoires.

1. Taux d'évolution annuel qu'aurait connu le transport de marchandises si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

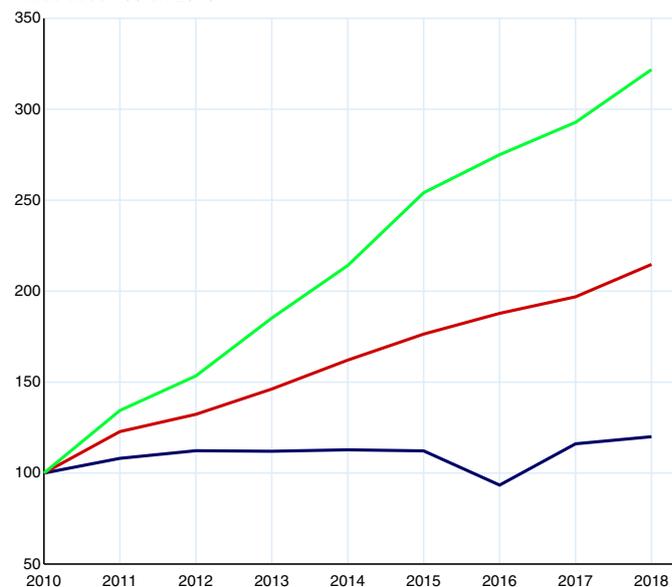
Champ : France métropolitaine hors Corse. Données hors transport international.

Source : SDES, Enquête Transport routier de marchandises.

3 Évolution du nombre de passagers des aéroports dans la région Grand Est

■ National ■ International ■ À bas coût (low cost)

indice base 100 en 2010



Source : Union des aéroports français.

4 Chargement et déchargement dans les ports fluviaux du Grand Est

	2017 (en tonnes)	2018 (en tonnes)	Évolution 2018/2017 (en %)
Minéraux bruts, matériaux de construction	6 907 525	5 663 458	-18
Produits agricoles	4 281 894	4 281 212	0
Produits pétroliers	2 613 600	1 844 309	-29
Denrées alimentaires, fourrages	1 637 872	1 449 317	-12
Produits métallurgiques	1 083 424	976 311	-10
Produits chimiques	1 031 090	957 988	-7
Machines, véhicules, transactions	1 334 227	937 290	-30
Minerais, déchets pour la métallurgie	869 105	757 933	-13
Engrais	637 173	461 619	-28
Combustibles minéraux	561 529	398 185	-29
Total	20 957 439	17 727 622	-15

Source : Voies Navigables de France.

Définitions

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification

professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de 6 mois à 3 ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1^{er} janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1^{er} janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette

aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année.

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1^{er} janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1^{er} janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des

cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

1) le CUI-Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ;

2) le CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétence (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une

interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;

3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;

4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Emploi d'avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. À partir de 2018, seules les reconductions d'anciens emplois d'avenir sont autorisées.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

On distingue l'individuel pur, opération de construction d'une maison seule, de l'individuel groupé qui comporte plusieurs logements individuels dans un même permis, ou alors un seul logement couplé avec un local non habitation ou des logements collectifs (permis mixte).

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur

en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour [touristique](#) en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1^{er} avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour [touristique](#) en France.

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les

actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Réalisation et coordination

Insee du Grand Est
Cité Administrative Gaujot
14 rue du Maréchal Juin
CS 50016
67084 Strasbourg Cedex

Directeur de publication

Joël Creusat

Rédacteurs en chef

Laurence Luong
Jacques Marty

Rédacteurs

Jean-Pierre Canet, Karim Messaoui (Banque de France)
Christiane Millet (Directe)
Sultan Baspinar, Cécile Biaudet, Geneviève Boude,
Rémi Courbou, Hélène Frumholz, Philippe Wattelier
(Draaf)
Brigitte Ziegler (Dreal)
Erwan Auger, Thomas Ducharne, Florent Isel,
Marie-Laure Kayali, Philippe Marchet, Thibaut Martini,
Vincent Nieto, Bruno Patier, Jean-Paul Strauss (Insee)

Bureau de presse

Véronique Heili - Insee du Grand Est
Tél : 03 88 52 40 77 – Fax : 03 88 52 40 96
Courriel : veronique.heili@insee.fr

Composition

Patricia Clot
Chantal Rousselle

© Insee 2019

Insee Conjoncture

Grand Est

Le bilan économique régional 2018

L'amélioration économique dans la région Grand Est se poursuit en 2018, mais de manière plus contrastée et globalement moins soutenue qu'en 2017. La dynamique est également moins favorable que dans l'ensemble du territoire métropolitain et de manière nette, dans les pays voisins, particulièrement au Luxembourg et en Suisse.

Pour la quatrième année consécutive, mais de façon moins marquée qu'en 2017, le taux de chômage diminue : à la fin du dernier trimestre 2018, il s'établit à 8,4 %.

Les effectifs salariés n'augmentent plus et reculent même par rapport à 2017 (- 2 200). Au niveau national, l'évolution de l'emploi salarié reste positive.

Insee Conjoncture
Grand Est

n° 18

Juin 2019

ISSN 2492-5152

Insee du Grand Est

Cité Administrative Gaujot

14 rue du Maréchal Juin

CS 50016

67084 Strasbourg Cedex

Directeur de la publication :

Joël Creusat

Rédaction en chef :

Laurence Luong

Jacques Marty

© Insee 2019